

Chapitre 2 : le choix du personnel.

Le choix du personnel se révèle difficile. On veut un proviseur d'autorité, un censeur de qualité et un procureur-gérant bon gestionnaire. Il y a beaucoup de candidats aux places de professeurs. Le lycée remplace trois écoles centrales et tous désirent se faire nommer dans la nouvelle institution. Tous font jouer leurs relations, dissimulent leur conduite sous la Révolution, et se proclament partisans du nouveau régime. En principe, le proviseur désigne le reste du personnel, mais l'administration centrale intervient pour imposer ses candidats.

## D Le choix du personnel administratif.

Ainsi, les autorités lyonnaises veulent une réforme complète des études qui leur assure le contrôle de l'enseignement secondaire. Décentralisé, il s'adapterait aux besoins locaux. La loi du 11 floréal an X les surprend. On leur propose un enseignement aux mains de l'Etat où les initiatives locales deviennent inexistantes.

On est donc déçu. Or si une opposition directe est impossible, il est facile de retarder les dépenses nécessaires à l'établissement du lycée décidé par l'arrêté du 27 vendémiaire an XI (19 Octobre 1802).

De son côté, le préfet, à la demande de Fourcroy, entrave les initiatives communales en vue de la création d'écoles secondaires prévues cependant par la loi du 11 floréal. Le gouvernement se méfie de leur concurrence et de celle des écoles cléricales. La situation demande donc beaucoup de doigté. Il faut choisir les administrateurs et les professeurs avec soin. Mais la tâche la plus difficile et la plus urgente reste celle du choix du proviseur .

### 1) Le choix du proviseur.

Fourcroy, dans son discours (1) du 3 germinal an X (24 Mars 1802), oppose les Ecoles centrales aux lycées. Les premières, dit-il, n'avaient pas de pensionnat. C'était un lourd handicap. Mais, surtout, elles n'étaient pas dirigées. L'organisation des lycées remédie à ces principaux défauts. Ils auront un pensionnat. Ils seront dirigés par un supérieur, sous le nom de proviseur.

Le règlement général (2) du 21 prairial an XI (10 Juin 1803) indique que le proviseur est le chef du lycée. Il assure ainsi la direction de son établissement. Il est comptable devant les autorités locales et centrales de la bonne marche de la maison. Pour assurer son succès, il doit veiller à sa bonne réputation. Comme tout chef, il a le droit à des signes distinctifs : une broderie noire sur le collet et à la bordure du manteau. Etait-ce le retour aux anciens collèges ? On pourrait le croire. Le supérieur-proviseur est assisté d'un préfet, appelé censeur des études. Cependant, des différences importantes : proviseur et censeur des études doivent avoir été mariés ou être mariés. Ce ne sont pas les deux prêtres réclamés par le Conseil général du Rhône, ni le retour des congrégations dont on se rappelait avec nostalgie les qualités dans certains milieux de la ville.

Les pouvoirs du proviseur sont sérieusement limités. Il doit être en correspondance avec le conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance à l'Instruction publique pour rendre compte à tout moment de l'état du lycée. Proviseur, procureur-gérant et censeur des études, tous trois désignés comme les administrateurs du lycée, forment un conseil d'administration qui doit se réunir pour examiner les problèmes financiers. C'est donc une autre limitation des pouvoirs du proviseur. De même, la loi insiste sur les tâches différentes du censeur et du proviseur et parle plus de collaboration entre les deux hommes que de subordination. Il est à craindre, et c'est peut-être voulu, que le censeur, par ambition personnelle, s'oppose aux décisions du proviseur. Les deux hommes vont donc se surveiller et porter leurs différends devant le conseiller d'Etat. La loi prévoit aussi l'installation d'un bureau d'administration présidé par le préfet et composé du président de la Cour d'appel, Vouty, du maire de la division du Midi, San Rousset, du procureur impérial près le tribunal d'appel, Rambaud, du procureur général près la Cour criminelle, Nugues (3),

et du proviseur en tant que secrétaire (4). Le Bureau peut intervenir directement dans les questions intérieures du lycée. Sa mission principale est de surveiller la gestion financière de l'établissement.

Ainsi, la loi du 11 floréal et le règlement du 21 prairial limitent considérablement les pouvoirs du proviseur. Il ne lui reste guère d'initiative pour prendre les dispositions nécessaires à la réussite de son établissement.

On peut dégager le profil du futur proviseur : une personne d'autorité, reconnue par tous, surtout à Lyon où il existe de nombreux clivages. Sa propre réputation doit attirer une certaine clientèle, en particulier les fils des personnalités lyonnaises et régionales. Il doit rassurer les autorités ecclésiastiques sans leur être soumis. Durant les événements de la Révolution, il a dû garder une certaine neutralité. Il doit être en contact avec tous les milieux de la ville, sans pourtant se subordonner à un groupe de pression et, ainsi, nuire à l'indépendance du lycée. On doit, si possible, ne pas le choisir parmi les professeurs de l'Ecole centrale. Il aurait beaucoup de difficultés à s'imposer à ses collègues. Somme toute, on lui demande de faire preuve de beaucoup de qualités mais, en plus, d'une entière obéissance aux autorités gouvernementales. Le choix est donc délicat. Il met en jeu beaucoup de contraintes mais, malheureusement, nous ne possédons aucun rapport officiel qui nous aurait donné des indications précieuses sur les raisons du choix définitif.

Pour établir les lycées, le Premier Consul crée 3 Commissions (5). La 2ème Commission créée le 24 vendémiaire an XI (16 Octobre 1802) avec l'astronome Delambre (6) et le conventionnel Villar (7), est chargée d'organiser pour l'an XI, quatre lycées. Ce sont ceux de Moulins pour le 1er nivôse an XI (22 décembre 1802), de Lyon pour le 1er germinal an XI (22 Mars 1803), de Besançon pour le 1er messidor an XI (20 juin 1803) et de Turin pour le 1er

fructidor an XI (19 Août 1803). Son premier travail est donc de désigner le proviseur. Mais l'acte de nomination est du 8 pluviôse an XI (28 Janvier 1803). Or, à cette date, la Commission n'a pas encore été à Lyon. Delambre et Villar le choisissent selon les rapports qu'ils possèdent sur le personnel de l'Ecole centrale, selon les indications du préfet, peut-être aussi, selon un rapport de Chaptal qui a été à Lyon le 10 janvier 1802 (8) et selon les appuis de chaque candidat.

Or, au cours des quinze dernières années, plusieurs personnalités ont joué un rôle important dans l'enseignement. Ce sont Blain, Brun, Frossard, Gilibert, Delandine, Roux, Roman et Bérenger. Blain est le dernier supérieur oratorien du Grand Collège. Il postule un poste à l'Institut, mais il est refusé (9). Il doit quitter Lyon à cette date. Sébastien Brun est le dernier principal du Collège Notre-Dame. Il abandonne ses fonctions ecclésiastiques (10). Pour survivre, il établit une école privée. Il se présente au concours de professeur de grammaire générale à l'Ecole centrale du Rhône. Il est accepté et il est nommé le 15 frimaire an IV (6 décembre 1795). Il meurt le 30 messidor an VII (18 juillet 1799) (11). Frossard (12) enseigne à l'Institut, joue un rôle important, mais se retire en mai 1793 et quitte Lyon. C'est donc parmi les 4 derniers que sera choisi le proviseur.

Gilibert Jean Emmanuel (13).

Il est né à Lyon le 19 juin 1741 (14) d'une famille aisée. Il fait sans doute ses études au Grand Collège, dirigé à cette époque par les Jésuites. Il suit les cours de médecine de la Faculté de Montpellier où il est reçu médecin en 1763. Revenu à Lyon, il établit un jardin botanique dans sa propriété de Chazay d'Azergues. Agrégé au collège des médecins de Lyon, il est chargé de l'enseignement de la botanique en 1768 (15). En 1775, il est appelé en Pologne par le roi Stanislas avec la

charge de médecin du roi. Il fonde un jardin botanique à Grodno et exerce en même temps les fonctions de professeur de botanique à l'École de Vilno. De plus, nommé directeur de l'école de médecine de Grodno de 1775 à 1781, il est chargé de sa réorganisation. Il devient professeur de matière médicale de botanique à la Faculté de médecine de Vilno de 1781 à 1783. De retour à Lyon en 1783, il est admis à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres (16). En 1784, il est nommé médecin à l'Hôtel-Dieu et médecin en chef des épidémies de la Généralité de Lyon. En même temps, il exerce les fonctions de professeur au Collège de médecine et à l'École vétérinaire. Il est membre du conseil d'administration des hospices en 1791. En 1792, il participe avec Delandine à la fondation de l'Institut des Sciences et des Arts Utiles à la Société, où il exerce les fonctions de professeur d'histoire naturelle. Elu maire, le 27 février 1793 (17), il est emprisonné sans avoir pu exercer ses fonctions, qu'il abandonne le 8 mars 1793. A la suite du siège de Lyon et de l'occupation de la ville, il s'enfuit et se cache. Après Thermidor, il revient. En 1795, il est nommé professeur d'histoire naturelle à l'École centrale et prend très rapidement une place prépondérante au sein de l'École. La même année, il crée le Jardin des Plantes, dont il devient le directeur jusqu'en 1808. Il a de nombreuses activités. Tout en animant l'Académie de Lyon, il continue à publier de nombreux ouvrages (18). Il est président de la Société libre d'Agriculture où l'on retrouve la plupart des notables de la ville. En 1798, il est président du jury de l'École Vétérinaire (19) et fonde la Société de médecine, dont il est le premier secrétaire général. Il fait partie du conseil d'administration du bureau de bienfaisance (20).

Tout cet ensemble d'activités permet au préfet Verninac de le placer sur la liste des personnalités originaires de Lyon (21). Compte tenu de ses nombreuses attaches à la société lyonnaise, il pourrait prétendre à la fonction de proviseur, d'autant plus qu'il

peut être considéré comme le directeur de l'Ecole centrale. Il a contre lui sa réputation de républicain (22), et son passé politique, qui le rend suspect aux yeux des autorités ecclésiastiques. Ses idées sur l'enseignement et sur l'éducation ne correspondent pas aux vues du nouveau régime (23). En outre, il est plus intéressé par les sciences que les lettres, ce qui représente un autre handicap. Nommé proviseur, il aurait pu rapidement s'opposer aux vues du gouvernement et provoquer ainsi l'échec du lycée. Il a de nombreux ennemis (24) à Lyon, à la suite de son rôle lors de la Révolution. Il faut donc l'écartier. C'est pourquoi on le confirme dans ses fonctions de directeur du jardin botanique, direction qui semble le satisfaire et qui aux yeux des autorités, le rend inoffensif. Gilibert ne semble plus jouer un rôle important et abandonne ses fonctions de médecin pour mourir le 2 septembre 1814 (25).

Delandine Antoine François (26).

Il est né à Lyon le 6 mars 1756 (27) d'une famille d'avocats, et fait sans doute ses études au Grand Collège. Après avoir suivi les cours de droit de la Faculté de Dijon, il est reçu avocat au Parlement de cette ville en 1775, puis à celui de Paris en 1777. Il revient à Lyon et le 9 mai 1778, il fonde la Société Littéraire avec Riboud, Beraud, Gerson et Geoffroy (28). En 1780, il est correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. En 1783, il succède à Bordes à l'Académie de Lyon (29) et anime ses séances. L'année suivante, il publie L'enfer des peuples anciens ou histoire des dieux infernaux, ce qui lui permet de devenir membre honorifique de la Société royale des Antiquaires de Londres. Il est nommé bibliothécaire de l'Académie de Lyon.

A cette époque, Delandine apparaît comme un des principaux personnages du monde littéraire de Lyon. Il entretient de bonnes



relations avec les Roland, anime la vie intellectuelle. En 1788, il publie Histoire des Assemblées nationales. Tout naturellement, en 1789, il est élu député du Forez pour le Tiers Etat car il possède un domaine à Nérondes (30). Il affirme ses convictions monarchiques. Après sa députation en 1791, il devient bibliothécaire de la ville de Lyon, mais en 1792, il est obligé de s'enfuir à Nérondes. Le représentant en mission Javogues le fait arrêter et l'envoie à Lyon. Il est acquitté le 5 avril 1794 par la Commission Révolutionnaire de Lyon (31). Sorti de prison, il publie un de ses principaux ouvrages Etat des prisons de Lyon pour servir à l'histoire de la tyrannie en 1792 et 1793.

Il ne reprend ses activités qu'en 1795, date à laquelle il est nommé professeur de législation à l'Ecole centrale. Il est peut-être moins engagé que Gilibert mais, en tant que secrétaire de l'Ecole, il joue un rôle important. Bien que considéré comme royaliste (32), il semble que Delandine ait voulu se rallier au Consulat. Lors du passage de Bonaparte à Lyon, la ville décide de frapper une médaille commémorant les débuts de la reconstruction des façades de Bellecour (33). La légende est composée par Delandine et Bérenger. De même, dans son Journal de Lyon et du Midi, fondé avec Dumas (34), le 29 décembre 1801, il fait l'éloge du nouveau régime (35).

Le préfet Verninac lui accorde une place dans la liste des personnalités lyonnaises. Il est membre du conseil du 2ème arrondissement (36), membre du bureau de bienfaisance du 6ème arrondissement (36). Il peut compter sur des appuis importants, comme celui de Riboud par exemple. Il désire sans doute jouer un rôle primordial dans la nouvelle réorganisation de l'enseignement (37). Il est certain qu'il aurait accepté la nomination de proviseur du Lycée de Lyon.

Il a contre lui de s'être compromis lors de la Révolution en soutenant la royauté. Certes de nombreux Constituants ont trouvé

des places importantes, mais il est moins appuyé que ses concurrents directs, Roux et Béranger. Il faut donc l'écarter. On décide de lui rendre sa place de bibliothécaire de la Ville. Mais son occupant, Tabard, ancien professeur au Collège Notre-Dame, résiste. Il faut donc lui donner en compensation un poste au Lycée de Lyon.

Après la démission du premier proviseur, il paraît moins intéressé. Il a une fonction de tout repos, un traitement équivalent et un logement de fonction. De plus, les pouvoirs publics ne veulent pas d'un Lyonnais. Donc on peut penser qu'il a renoncé à ses ambitions. Toutefois il maintiendra de mauvais rapports avec les deux premiers proviseurs du lycée. La place de bibliothécaire dont il sera si fier semble l'avoir écarté définitivement de toute ambition dans l'Instruction publique (38). Il continue ses activités littéraires. Il participe encore aux querelles internes du lycée (39). Il s'oppose de plus en plus au régime napoléonien (40). Cependant son rôle s'amenuise et il meurt à Lyon, le 5 mai 1820 (41).

Claude Antoine Roux (42).

Il est né à Lyon le 18 juin 1750 (43). Il fait ses études au Grand Collège et suit sa rhétorique sous la direction du Père de la Serre, de l'Oratoire : il la termine le 26 Août 1765. La même année, il part pour Orléans au Séminaire des Sulpiciens. En 1767, il va à Paris et obtient, en 1769, le grade de maître ès arts de l'Université de Paris. Le 1er novembre 1770, il entre au Collège Royal Dauphin de Grenoble (44) où il professe la philosophie jusqu'en 1774 (45). Durant son séjour à Grenoble, il présente quatre thèses, 2 en mathématiques et 2 en philosophie, ce qui lui permet d'enseigner indifféremment les lettres et les sciences. D'ailleurs, certains pensent qu'il a enseigné les mathématiques à Grenoble (46). En novembre 1774, il devient professeur de rhétorique au Collège Notre-Dame (47). Il est

ordonné prêtre le 23 septembre 1779 (48). Le 30 janvier 1781, il est admis à l'Académie de Lyon et en devient le directeur en 1784 (49). Il est nommé chanoine de Saint-Nizier le 17 avril 1785. A cette époque, il a la renommée d'un excellent prédicateur. En 1788, il est chargé d'examiner un mémoire présenté par le jeune Ampère sur la quadrature du cercle (50). Son attitude pendant la Révolution reste obscure. Dans son éloge, Dumas affirme " Après avoir traversé les longs orages sous le voile laïc, mais ne cessant jamais d'honorer le ministère dont il était revêtu, il fit le 14 Juin 1802 sa soumission entre les mains de l'évêque de Chambéry." Cela peut donner à penser que Roux a refusé de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé. Mais un autre auteur nous affirme le contraire (51). En tant que chanoine de Saint-Nizier, Roux n'était pas tenu à prêter serment, puisque c'est une distinction honorifique. Mais, en tant que professeur du Collège Notre-Dame, il devait le prêter, pour continuer à exercer ses fonctions. Malheureusement nous n'avons plus le registre des serments (52). Il ne reprendra ses fonctions ecclésiastiques qu'après sa retraite. Cependant nous pensons qu'il a été assermenté car il obtient un certificat de civisme en 1793 (53).

Il continue à jouer un rôle important à l'Académie et en 1792, il est chargé par la Municipalité de rédiger un mémoire pour convaincre le gouvernement d'installer un lycée à Lyon. En 1793, il est emprisonné et sera acquitté par la Commission Révolutionnaire de Lyon le 9 janvier 1794 (54). Entre 1794 et 1796, nous n'avons guère de renseignements sur ses activités. D'après les rapports de la police impériale, il aurait émigré (55). Mais nous pensons qu'il s'est caché dans les environs de Lyon en particulier à Ecully (56). Quoi qu'il en soit, il est de retour en 1796 à L'Ecole centrale de Lyon, où il exerce les fonctions de professeur d'histoire, et de professeur de mathématiques en 1798.

Lors du rétablissement de l'Académie en 1800 par le préfet Verninac, il devient secrétaire de la classe des Sciences. Puis il est élu secrétaire perpétuel de la section des Belles-Lettres et Arts et section des Sciences. C'est ainsi qu'il est amené à rédiger les compte rendus des séances du 4 pluviôse an X (24 janvier 1802) en présence du ministre de l'intérieur, et du 24 messidor an X (13 Juillet 1802).

C'est une personnalité de premier plan du monde enseignant de l'Ancien Régime. Les rapports des administrateurs lui sont favorables. Le préfet Verninac écrit au ministre de l'intérieur (57) le 7 ventôse an X (26 Février 1802) " Le cours de mathématiques est habilement professé par le citoyen Roux...Un homme honoré par plus de 30 années brillantes d'enseignement et qui sous tous les rapports a de grands droits à la bienveillance du gouvernement". Il confirme en le plaçant dans ses hommes célèbres du département : " L'un des meilleurs écrivains et des hommes les plus éclairés de France. Laborieux et honnête". On apprend par la correspondance d'Ampère (58), que dans l'entourage du préfet Bureaux de Pusy, Roux sera désigné comme proviseur. Cette nouvelle réjouit Ampère. L'entourage du préfet, c'est Dumas, un de ses collègues de l'Académie, son secrétaire-adjoint, c'est Piestre, autre académicien, tous deux fonctionnaires à la préfecture, partisans de sa nomination, d'autant plus qu'il est soutenu par le préfet lui-même. Il fait partie de la liste des notables (59). Il est membre du conseil du 2ème arrondissement (58). Il est associé ordinaire de la Société d'agriculture (60).

On peut donc penser qu'il aurait dû être nommé proviseur, d'autant plus que Bérenger ne souhaitait pas cette fonction. Mais il y a des obstacles. D'après la loi du 11 Floréal, il ne pouvait pas devenir proviseur, car il est célibataire. Cette interdiction a pu jouer, mais Jacques Roman est nommé proviseur du Lycée de

Marseille alors qu'il est prêtre. Donc ce n'est pas une règle absolue.

On doit rechercher les raisons de son échec ailleurs. Nous pensons d'abord qu'il s'est rallié au régime bonapartiste (61) même si un rapport de police de 1808 le qualifie de suspect. Il sera d'ailleurs nommé maire d'Ecully (62). Ce sont ses mauvais rapports avec les autorités ecclésiastiques qui expliquent son échec. S'il s'est soumis à l'évêque de Chambéry, on comprend mal qu'il n'exerce aucune fonction sacerdotale avant 1820. Il s'est donc éloigné de ses activités religieuses par volonté délibérée, ce qui a provoqué l'hostilité de la hiérarchie. Le gouvernement avait certes avantage à nommer proviseur, une personne dégagée de l'influence de l'archevêque de Lyon, mais il ne pouvait pas provoquer son opposition en nommant un ancien chanoine qui a abandonné toute pratique religieuse (63)

Nous pensons donc que dans un premier temps, Roux a été nommé proviseur. Ampère en est si convaincu qu'il lui écrit pour recommander son ami Clerc. Mais l'archevêché intervient et demande de choisir un autre candidat. Il faut donc rapidement se mettre d'accord sur un nom. On s'explique ainsi le désarroi de Bérenger, assuré de son poste de professeur de belles-lettres, obligé d'accepter une fonction difficile. Pour consoler Roux, il fallait lui assurer une place importante (64).

Roman Jacques (65).

Jacques Roman est l'avant-dernier supérieur du Collège de la Trinité. Il est né à Sisteron en 1744 (66). Il fait ses études à Marseille et entre à l'Oratoire d'Aix-en-Provence, le 25 novembre 1761 (67). Il est ordonné prêtre en 1768 par Monseigneur de Belloy (68). Il dirige l'Oratoire de Lyon de 1769 à 1775. Professeur de philosophie au Collège de Nantes de 1775 à 1777, il a Fouché comme élève. Il continue sa carrière dans les collèges

d'Angers, d'Arras et de Niort (69). Il est supérieur du Collège de Marseille de 1782 à 1788, puis supérieur du Collège de Lyon en 1788 (70). Au début de la Révolution, il essaye de collaborer étroitement avec le nouveau pouvoir (71). Mais il se heurte rapidement au Bureau des collèges. Son obstination provoque un changement de supérieur. En 1791, il émigre et gagne l'Italie. Il rentre en France en 1802 (72). Sa personnalité, son intransigeance, ses bonnes relations avec le clergé lyonnais sont autant de gages de succès pour le Lycée de Lyon. Mais les autorités municipales ne peuvent que s'opposer à sa nomination. La lère Commission chargée de l'établissement du Lycée de Marseille le nomme proviseur en 1802 (73). Peu de temps après sa nomination, des conflits importants avec la municipalité de Marseille et avec les autorités centrales l'obligent à démissionner (74). Donc on aurait pu penser à lui pour le Lycée de Lyon. Mais le personnage est difficile et on l'écarte provisoirement (75).

Ainsi, les quatre candidatures de Gilibert, de Delandine, de Roux et de Roman ont été écartées pour diverses raisons. Il ne reste donc que Laurent Pierre Bérenger qui a le mérite de ne provoquer aucune opposition importante.

Laurent Pierre Bérenger (76).

Bérenger est né à Riez le 28 novembre 1749 (77). Peu de temps après sa naissance, sa famille s'installe à Marseille, puis part pour Toulon en 1755. Le jeune Laurent Pierre inscrit au collège oratorien de cette ville, profite de l'enseignement de son oncle paternel, le Père Bernard Bérenger, ancien professeur de rhétorique et ami de Mgr de Montmorency, évêque de Condom (78). Un autre oncle (79), supérieur du Collège de Tournon et ami de l'évêque Déchoin, le prend dans cet établissement où il reste jusqu'en 1765. Le Père Bernard Bérenger décide de l'emmener à Lyon, où il vient d'être nommé préfet des

études, mais il est tué lors d'un accident le 14 Novembre 1765 (80), rue Saint-André à Vienne (81). Sur la recommandation du Père D'Anglade, supérieur du Grand Collège de Lyon, Laurent Pierre est reçu à l'Institution de l'Oratoire de Lyon le 25 Novembre 1765, (82) alors que le Père Boyer est supérieur (83). De novembre 1766 à novembre 1769, il fait sa rhétorique et sa philosophie au Collège de l'Oratoire de Notre-Dame en Forez (84). C'est en qualité de confrère et non de père, comme on peut le lire dans certains ouvrages, qu'il devient professeur de 6ème au Grand Collège de Lyon de 1769 à 1770 (85), puis professeur de 5ème de 1770 à 1771 (86) et de 4ème de 1771 à 1772. En 1772, il est envoyé au Collège oratorien de Troyes comme professeur de 3ème. L'année suivante, il est professeur de seconde et enfin occupe la fonction de professeur de rhétorique de 1774 à 1775 (87). Lors de son séjour, il a comme élève Danton de 1772 à 1774. Celui-ci, à la suite d'une fugue pour assister au couronnement de Louis XVI à Reims aurait remis à Bérenger une composition sur le sacre du roi. C'est en 1774 que Bérenger publie son premier ouvrage (88).

En 1775, Bérenger a terminé son apprentissage de professeur. Il voudrait peut-être revenir à Lyon mais il n'y a pas de place de libre au Grand Collège. Lui-même raconte qu'il désirait (89) devenir prêtre mais l'évêque de son diocèse lui refuse son dimissoire et devant ces difficultés, il renonce à la prêtrise (90). Il décide donc de quitter l'Oratoire et de concourir à une chaire de rhétorique. L'occasion intervient au Collège royal d'Orléans, (91) avec la démission, en juin 1775, de Charbuy professeur de rhétorique (92). Pour le remplacer, on organise un concours dont le programme est publié le 19 Novembre 1775, mais aucun candidat ne se présente. L'année suivante, Bérenger étant le seul, est nommé le 12 mai 1776, sans avoir subi les épreuves et à la seule vue de ses états de service (93).

A Orléans, Béranger se lie d'amitié avec Laurent de Reyrac, curé de Saint Maclou, censeur royal et correspondant de l'Institut. En 1781, il remporte un prix de poésie à l'Académie de Rouen avec une épître A l'hiver. Mais, la même année, il a une grosse affaire avec le Bureau du Collège royal. En effet, il publie une épître satirique insérée dans le Mercure de France, intitulée Le Boulevard de Province. Cette épître ridiculise la bonne société de la ville et provoque donc des réactions. Le Bureau, dans un premier temps, décide que Béranger ne fera pas l'exercice public du 26 Juillet 1781. Puis le 16 décembre, on lui demande de fournir des explications : 1° sur sa façon d'enseigner ; 2° sur l'abus de la versification française ; 3° sur sa conduite hors du Collège ; 4° sur une épître satirique insérée dans le Mercure de France du 21 Juillet 1781 intitulée le Boulevard de Province où il insulte le corps de la magistrature d'Orléans et un grand nombre de citoyens de différents ordres (94).

Béranger promet de s'amender. L'incident est clos. Il peut reprendre ses activités. En 1783, il publie deux de ses principaux ouvrages, les Voyages en Provence (95), et la Morale en Actions (96), ce qui lui vaut d'être proclamé citoyen d'honneur de Toulon (97) et désigné membre associé de l'Académie de Lyon (98). Mais il perd un de ses principaux appuis à Orléans avec la mort de l'abbé de Reyrac, à qui il rend hommage (99). L'année suivante, il fait imprimer un ouvrage à Orléans chez Couret de Villeneuve, où accuse-t-on, il écrit des choses répréhensibles (100), ce qui provoque un nouveau scandale dans la ville. Le Bureau décide donc de régler cette affaire à l'amiable. Grâce à ses écrits, Béranger a été nommé censeur royal en 1785 (101). On lui propose donc de démissionner pour cause de santé (102). A sa place est promu le professeur de troisième, l'abbé Jean-Baptiste Déméré (103). Voici donc Béranger sans fonction. A-t-il demandé sa réintégration dans l'Oratoire (104)? Il est toujours intéressé par le Grand Collège de



Lyon (105). Mais il n'obtient pas satisfaction. Il gagne Paris où il trouve la place de précepteur du duc de Valentinois (106) en avril 1785 (107).

En 1786, il fait paraître dans le journal polytype une satire intitulée : La Poularde où il dévoile la conduite scandaleuse de la nièce d'un prélat. A la suite de cette publication, il aurait perdu sa pension de 400 livres tout en gardant sa charge de précepteur. Jusqu'à quelle année est-il resté à Paris ? Certains de ses biographes pensent qu'il aurait été à Lyon à partir de 1785 (108). Cette interprétation est fautive. D'après l'Almanach Royal, il est domicilié à Paris dans l'Hôtel du duc de Valentinois jusqu'en 1789 (109). D'après Dumas, il fait des séjours en Provence et à Lyon, séjours peut-être assez longs pour faire croire qu'il a quitté Paris. C'est sans doute à l'occasion de ses voyages qu'il fait la connaissance de sa future épouse Catherine Souchay, domiciliée à Chaponost. Donc, nous pouvons affirmer que Béranger habite Paris entre 1785 et 1789. Il fournit des contes au Manuel des Boudoirs et des vers à l'Almanach des Muses. Il publie aussi une série d'ouvrages (110).

En 1789, il se démet solennellement de sa charge de censeur royal et annonce que malgré sa pauvreté, il fait don à la nation de ses 200 livres d'appointement, ne voulant plus d'une fonction qui l'empêche de parler librement (111). Peu de temps après, sur la proposition de Daunou (112), il est compris pour 2000 livres dans une gratification votée en faveur des savants et artistes (113). La publication d'un ouvrage sur l'éducation des princes (114) lui permet d'obtenir une charge pour s'occuper de l'éducation du jeune dauphin. La même année, il publie toute une série d'ouvrages concernant la Révolution (115).

Le 9 février 1790, il se marie à Chaponost avec Catherine Souchay (116). Son mariage lui permet d'accéder à une certaine richesse (117). Son beau-père, Pierre-Hélène Souchay, a des

prétentions à la noblesse (118). Il est membre de l'Académie de Lyon. Sa belle-mère Jeanne Marie Vionnet, est apparentée à la famille des Vouty (119). Bérenger obtient ainsi une position importante à Lyon. Mais il ne s'installe pas immédiatement dans cette ville. La naissance de son fils Antoine à Paris en mars 1791 (120) prouve qu'il occupe toujours sa fonction de précepteur. On peut penser qu'il est toujours à Paris en 1792 à la suite de la publication d'un nouvel ouvrage (121). Lui-même affirme qu'il ne quitte Paris qu'en 1792 (122). Mais il affirme aussi qu'il quitte cette ville en 1791 (123).

Donc, on peut penser qu'il s'installe à Lyon à la fin de 1791 ou au début de 1792. Il obtient un cours de littérature en octobre 1792 (124). Il a donc comme collègues Gilibert et Frossard. Il a très peu d'élèves. En mars 1793, à la suite de la disparition de l'Institut, il se retire chez son beau-père à Chaponost. Il se tient prudemment en dehors de toute querelle politique et dira lui-même " qu'au plus fort de la tourmente révolutionnaire, il cultivait ses fleurs à Chaponost "(125). De même, à l'occasion de la naissance de sa fille Angélique (126), il s'intitule homme de lettres, propriétaire cultivateur dans la commune de Chaponost. Péricaud nous dit qu'après le 9 thermidor an II, il appartient au parti des honnêtes gens (127).

Le 13 Février 1796, il devient correspondant de l'Institut pour la classe de Littérature et des Beaux Arts (128). Il est chargé la même année du cours d'éloquence à l'Ecole centrale du département du Rhône. A l'occasion de l'ouverture solennelle de l'Ecole, il prononce un discours fort remarqué (129). Cependant le cours d'éloquence n'est guère suivi, car il est trop savant pour ses élèves (130). Il se rattrape lors de la 1ère distribution des prix (131). A cette époque, il se fait remarquer par ses attaques virulentes contre la Révolution Française (132). Malgré sa nomination de professeur, il demande, le 11 pluviôse an V (30

janvier 1797), à l'Administration centrale du département du Rhône, de lui obtenir le paiement d'arriérés de pension (133). La Révolution lui a fait perdre la dot de sa femme, l'a remboursé en assignats et il a été obligé de vendre sa bibliothèque. Il vit péniblement de 4 arpents de terre alors qu'il devrait toucher 1200 francs par an, à titre de pension. Lors de la restauration de l'Académie de Lyon sous le nom d'Athénée, il devient rapidement un des principaux personnages de cette institution (134). Mais, à la suite d'une querelle avec Pitt, il n'obtient pas la charge de secrétaire des Belles-Lettres et Arts (135)

En 1800, grâce à l'appui de Vouty, il est nommé au Conseil général du Rhône (136). Entre 1800 et 1802, il participe à toutes les manifestations publiques. Ainsi, au premier passage de Bonaparte, il compose avec Delandine la légende commémorative de la reconstruction des façades de Bellecour. Lors du second passage de Bonaparte, il multiplie les louanges au Premier Consul. Ainsi, dans le Journal de Lyon et du Midi (137), on peut lire à propos d'un buste de Bonaparte : "Le voilà, c'est lui ! C'est son front héroïque et profondément pensif."

Le 22 nivôse an X (12 janvier 1801), il compose une cantate sur une musique de L. Jadin, vantant les mérites de Bonaparte (138).

"Le voilà, le voilà, le Dieu de la Victoire ;  
voilà ses faisceaux triomphants !  
Voilà ces guerriers si vaillans,  
dont les noms sont inscrits au temple de mémoire !  
Lyon, Lyon, sois fière de ta gloire ;  
Que la reconnaissance éclate dans tes chants...  
Quand Bonaparte seul nous apparut soudain,  
triomphateur du Nil, du sort et de Neptune  
il vit les Lyonnais embrasser sa fortune  
Sa présence aujourd'hui les venge du destin."

Il se fait remarquer et en profite pour faire sa cour à Joséphine (139). Il est récompensé de son zèle par une nomination de censeur dramatique (140), le 18 messidor an X (7 juillet 1802).

D'un point de vue littéraire, c'est pour lui une époque très féconde. Il multiplie les ouvrages consacrés à l'éducation (141). Il collectionne les titres et les charges. Il est membre de plusieurs Académies (142). Il est Commissaire du Gouvernement près du Jury de l'Ecole vétérinaire pour l'an X (143). Il est Commissaire général du jury près du jury d'instruction de l'Ecole militaire. Il est membre du Conseil d'Administration du Bureau de Bienfaisance, et président du Bureau du 3ème arrondissement. Il est associé ordinaire de la Société libre d'agriculture (144).

Depuis son arrivée à Lyon, Béranger a su se ménager une réputation d'homme de lettres et de remarquable professeur d'éloquence. Il est celui que l'on consulte. Par l'intermédiaire de sa charge de conseiller général, il fait connaître ses idées. Il a de précieuses amitiés à Paris et a d'excellentes relations avec Fontanes (145) et le poète Delille. Il se plaît à rappeler qu'il a correspondu avec Mirabeau. Il connaît aussi Madame de Staël (146) et la baronne de Krüdener. A Lyon, il fréquente aussi Ballanche. En 1803, il est chargé d'accueillir Chateaubriand à l'Académie (147). Nous sommes tenté de dire avec Dumas (148) qu'il était le seul à pouvoir devenir proviseur du Lycée de Lyon.

En fait, Béranger veut s'assurer la place de professeur de belles-lettres. Il fait jouer ses relations. Par les Vouty, il s'assure l'appui de l'Archevêché (149). Lui-même ne manque pas de faire sa cour auprès de Fesch (150).

" Il vient ; et sa présence, en des jours plus sereins  
fera bientôt changer le cours de nos journées  
le ciel sera d'azur, et de tristes destins  
ne flétriront jamais ces rives fortunées. "

Il connaît très bien le premier vicaire général Jauffrey qui a dû soutenir ardemment sa candidature (151). Il ne manque pas d'accueillir le préfet du Rhône par ses louanges habituelles (152).

" Je dirais les talens, je peindrais les vertus  
d'un guerrier orateur et d'un philosophe aimable  
dont l'esprit élevé, dont l'âme inaltérable,  
imprima sa grandeur aux cavernes d'Olmuz. "

Il a aussi l'appui de la Commission avec Villar, membre de l'Institut comme lui. Celui-ci le soutiendra toujours (153).

La fonction de professeur de belles-lettres (154) lui permettrait donc de continuer ses cours au Lycée de Lyon (155). Il n'aurait pas la responsabilité écrasante de l'organiser. Mais on n'arrive pas à trouver le candidat idéal. D'ailleurs, la Commission s'étonne du retard de la nomination du proviseur (156). L'archevêché avance donc le nom de Bérenger. Celui-ci fait part de ses réticences. Fesch ne craint pas de faire pression (157). Il faut donc accepter.

Ainsi des appuis nombreux, des circonstances favorables ont joué en sa faveur et il est nommé officiellement (158), le 8 pluviôse an XI (28 Janvier 1803). A cette date, il a 54 ans. Dumas le décrit ainsi : "Yeux grands, bleus, à fleur de tête, le front élevé, le nez bien fait, la taille bien prise et au-dessus de la médiocre ; son ton était rempli de prévenance et d'affabilité." Il jouit d'un certain prestige comme écrivain. C'est une des gloires de Lyon. Il a su se garder des querelles politiques, a beaucoup écrit et continue à écrire. Par opportunisme, il s'est rallié au régime de Bonaparte. Son ralliement lui apporte des satisfactions. Mais il n'a jamais exercé des responsabilités aussi importantes. On lui demande beaucoup mais on lui donne très peu de moyens. On lui fait confiance sans connaître ses capacités d'administrateur. On pense avoir choisi un proviseur qui saura s'imposer en évitant tout conflit. Fourcroy (159), de son côté, ne doute pas de son succès et ajoute " Je vois avec satisfaction que le gouvernement a rendu

justice à votre mérite et à vos travaux dans l'Instruction publique. Je ne doute pas de votre zèle à justifier sa confiance dans le nouveau poste que vous allez remplir." Plus tard Villar (160) écrira "La voix de tous les Lyonnais vous appelait à la place de proviseur. On regardait même votre nomination comme un gage assuré du succès du Lycée. " Ainsi, Bérenger, encouragé par les autorités, était condamné à contenter tout le monde. Dans le cas d'un échec, il compromettrait son avenir dans l'Instruction publique. Cet homme ambitieux compte plus sur ses relations pour assurer son avenir que sur sa action propre.

Le premier proviseur du Lycée de Lyon a écrit, en outre, de nombreux ouvrages sur l'éducation. Il n'est donc pas inutile de le suivre dans ses pérégrinations pédagogiques. Dans le livre III des Soirées Provençales, il écrit modestement : " Ce que vous exigez de moi serait le sujet d'un très bon livre qui nous manque, même après ce que Rollin, Duguet et Nicole ont écrit pour l'instruction des maîtres et des disciples." Peu de temps avant sa nomination comme proviseur, il réaffirme ses convictions pédagogiques (161). " Je déclare et proteste que depuis la Révolution, j'ai professé à Lyon devant plus de 100 élèves publics, et devant 50 disciples particuliers...Je persévère dans ce genre de travail aujourd'hui que l'âge et la Révolution ont desséché ma veine et blanchi mes cheveux...Je les compose dans mes loisirs pour mes enfants, pour mes disciples, et pour ces pensionnats célèbres et courageux où se sont conservées les traditions anciennes de l'enseignement qui créa tant d'hommes éclairés et vertueux parmi les Français. "

Bérenger est partisan de la pédagogie des Oratoriens. Il n'a donc pas renié sa formation. Il ne fait preuve d'aucune originalité. Lui-même expose clairement ses conceptions dans la XIIIème Lettre et sa suite des Soirées Provençales, adressée à un jeune professeur de Toulon. Fort de son expérience, Bérenger lui conseille aimablement : avant d'enseigner, il faut refaire votre

éducation, car après 10 ans de formation vous ne savez rien. Dans sa VI<sup>ème</sup> lettre Berenger critique à mots couverts le Collège d'Orléans où il enseigne.

Le jeune professeur doit recommencer par lui-même ses études. En effet, à la question essentielle : qu'avez-vous appris jusqu'à présent ? La réponse est simple : rien. Notre jeune professeur, élève sans doute studieux et doué, a appris dans un collège de Jésuites, beaucoup de choses inutiles. Il n'a jamais exercé son esprit critique. Sa formation n'est que le résultat d'une compilation (162) d'ouvrages impossibles à assimiler et surtout inutiles. Ainsi, notre jeune professeur aime l'histoire ancienne. Certes, c'est une bonne chose de connaître les exploits d'Ulysse, de Télémaque et d'Enée, mais que connaît-il des faits contemporains ? Il devrait s'intéresser aux aventures de Suffren en Inde et à celles de La Fayette dans le Nouveau Monde. A quoi lui sert de connaître le passé s'il ne connaît pas le présent ? Quant à la géographie, il ne faut pas en parler. Notre jeune professeur, avec toute la bonne volonté du monde, serait incapable de connaître exactement les divisions de l'Espagne, de l'Italie et de la Grande-Bretagne. La géographie est aussi nécessaire que l'histoire pour une bonne connaissance de son époque.

Mais que dire de sa propre langue maternelle ? Notre futur professeur doit écrire admirablement le latin. Il a reçu un enseignement qui lui a permis de bien assimiler cette langue, mais est-il capable d'écrire correctement la langue française ? Alors, que va-t-il apprendre à ses élèves ? Sans doute, il leur fera imiter les vers latins, mais quel est l'intérêt de ces parodies latines ? Il n'a jamais essayé, au cours de ses études, d'imiter Racine ou Boileau. C'est une lacune importante. Il aurait manié avec adresse la langue française et formé ainsi ses élèves.

Quant aux sciences, c'est le désastre. Il a étudié la physique, mais ne connaît pas la physique expérimentale qui lui aurait

permis de faire des expériences. On ne peut pas lui en remontrer en géométrie, mais s'il veut connaître la superficie exacte d'un jardin, il est obligé de s'adresser à un homme de métier qui a le mérite d'être un praticien.

Le bilan est donc négatif. Il a reçu un enseignement théorique jamais confronté aux réalités contemporaines d'ouverture sur la vie. Bérenger lui propose un plan d'études qui lui permettra d'acquérir les bases nécessaires. Il doit suivre deux étapes : l'acquisition des connaissances et leur application .

Dans un premier temps, il doit acquérir les bases nécessaires en français. Il pourra lire avec profit les Odes de J. B. Rousseau, quelques épîtres de Boileau et l'Art poétique. Il doit étudier la Petite Grammaire du grand Arnault, la Courte Logique de Dumarsais, le Principe de Burlamaqui (163), le Discours de Massillon sur les preuves de la religion. Une fois la culture générale acquise, le futur professeur doit étudier la pédagogie et la morale. Les auteurs essentiels sont Sénèque, avec le Traité des Offices, Fénelon avec Télémaque, J. B. Rousseau, Voltaire, Horace, La Fontaine et Greffettius. Il faut lire, relire ces auteurs, mais le jeune professeur doit choisir les passages adaptés à son enseignement. Il ne doit jamais abdiquer son esprit critique. Il doit choisir des auteurs contemporains car ses élèves ne connaissent pas assez l'histoire pour comprendre l'importance des Philippiques de Démosthène.

Enfin, pour compléter ses connaissances, le jeune professeur doit lire des historiens tels que Voltaire avec l'Histoire de Charles XII, ou Madame de Sévigné, avec les Lettres. Il doit s'intéresser aux Orateurs tels que la Chalotais, Bossuet et Bourdaloue. Il doit lire les philosophes tels que Descartes, Malebranche, Pascal, Condillac.

Une fois ses connaissances assurées, il peut passer à leur application. Il doit donner à ses élèves des notions claires, justes



et variées. Son auditoire est composé de "disciples qui tiennent encore à l'enfance et se croient homme..." Donc il faut éviter la pédanterie qui ne servirait en rien au prestige du maître.

" Mais que le maître dans son enseignement renonce à toute forme de brutalité. Bérenger se félicite des décisions de 1763 qui, en écartant les Jésuites, ont mis fin aux châtimens corporels. On les a remplacés par l'émulation, mais c'est un art difficile. Si on abuse des distinctions flatteuses ou des exclusions humiliantes, on provoque de la rancœur et de la jalousie. Cela nuit au progrès des élèves. Le professeur doit s'adapter au tempéramment de chaque élève, le suivre dans sa propre progression. Il doit être sévère pour les plus intelligents et indulgent pour les moins doués. Le maître ne devra jamais céder au découragement devant la modicité des résultats de certains élèves.

L'enseignement sera pragmatique, adapté aux réalités. Ainsi pour les Beaux-Arts, maître et élève iront regarder le modèle pour comprendre et suivre les transformations apportées par l'artiste. De même, si on veut comprendre les Géorgiques de Virgile, il faut percevoir avec amour les détails de la vie champêtre. Ainsi, grâce à un enseignement clair qui fait appel aux questions, à la réflexion, aux renseignements pratiques, le maître exercera son métier correctement. Son enseignement sera incomplet et même inutile s'il ne l'illustre pas de nombreux exemples. Bérenger emploie l'expression de "Morale en actions", expression qui sera prétexte à un ouvrage. Enfin le maître doit indiquer à ses élèves des ouvrages faciles à lire pour leur donner le goût à la lecture.

Pour se résumer, Bérenger pense que le maître doit être ordonné, exact, bienfaisant, respectueux de ses élèves, ne montrant jamais aucune préférence en invitant certains chez lui, ne flattant jamais les riches, s'intéressant aux pauvres. Dans ce cas, il aura rempli son devoir. Son caractère égal, sa bienveillance, sa politesse et sa douceur le feront respecter et aimer de ses

élèves. En fait, dans ses conseils au jeune professeur, il ne fait donc que reprendre les thèses pédagogiques de l'Oratoire (164). On retrouve le souci de ceux-ci de ne pas contraindre, d'engendrer le respect, leur volonté d'assurer un enseignement ouvert aux réalités de leur époque. Les Oratoriens étaient favorables au développement de l'enseignement scientifique.

Bérenger a été aussi précepteur du duc de Valentinois. Cependant, dans sa VI<sup>ème</sup> lettre des Soirées Provençales, antérieure à sa fonction, et dans ses interventions au Conseil général, il se déclare partisan de l'enseignement des collèges. Même si le précepteur est excellent, l'enfant ne peut pas progresser. Il est seul et aucune émulation ne l'amène à faire des efforts. Dans les collèges, il connaît le travail en commun, apprend à vivre en société : d'où la nécessité des pensionnats. Il faut l'interroger publiquement, ce qui lui permet de connaître rapidement ses limites. Son éducation sera complète grâce à ses maîtres et à ses condisciples.

Ainsi, Bérenger se déclare partisan inconditionnel des collèges oratoriens. Se voit-il supérieur d'un établissement similaire qui dispose d'un pensionnat ? Pense-t-il qu'il peut atténuer certaines dispositions contraires à son opinion ? A-t-il accepté une fonction parce qu'il ne pouvait pas faire autrement en attendant mieux ? Quoi qu'il en soit, Bérenger donne l'impression d'être encore peu sensible aux contradictions, mais ses fonctions rapidement l'obligeront à choisir. Littérateur adulé, il devait faire ses preuves.

## 2) Le choix du censeur.

Bérenger a été choisi pour ses qualités de littérateur et pour ses relations lyonnaises. Le censeur des études doit avoir des qualités d'administrateur et s'occuper surtout des

problèmes internes du lycée. Une première nomination est faite en la personne de Champagny (165), qui démissionne immédiatement. Est-ce le futur proviseur Louis Nompère de Champagny ? Rien dans l'état de nos documents ne nous permet de répondre à cette question (166). Dans le cas d'une réponse positive, on pourrait conclure que celui-ci, vu la position de son frère (167), ne veut pas se contenter de jouer les seconds rôles et qu'il ambitionne une position plus importante (168).

Pour remplacer le censeur démissionnaire, on choisit Claude Jacques Apert (169). Il est né le 13 octobre 1774 à Pargny-sur-Saulx, dans le département de la Marne (170). Avant-dernier d'une famille nombreuse (171) et sans doute peu fortunée, il obtient une bourse non noble au Collège de Maître Gervais, en octobre 1786 (172). Il a comme professeur Champagne (173). En juillet 1794 (174), il s'engage comme volontaire en qualité d'élève en chirurgie. Le 15 thermidor an II (2 août 1794), il devient pharmacien de 3ème classe à la 17ème division et sert comme officier de santé du 16 pluviôse an III (4 février 1795) au 1er prairial an V (20 mai 1797). Il est employé en qualité de pharmacien de 3ème classe au magasin général des pharmaciens, établi à l'Ecole Militaire de Paris, du 1er nivôse an VI (21 décembre 1797) jusqu'au 29 thermidor an VI (16 août 1798). Il quitte donc l'armée en juillet-août 1798 et demande le paiement de sa bourse, conformément à la loi du 22 mai 1793 qui a maintenu les boursiers partis pour les frontières dans la jouissance de leurs bourses. Il obtient de son ancien maître Champagne, devenu directeur du Prytanée de Paris, d'être engagé comme maître d'études (175). Il fait ainsi la connaissance de la famille d'un de ses élèves, le jeune Hardouin (176). Cependant, profitant de ses appuis, il essaye d'obtenir la place de secrétaire de la préfecture de l'Allier (177), ce qui laisse supposer qu'il connaissait Bureau de Pusy, préfet de l'Allier, nommé par la suite préfet du Rhône. Mais

sa requête est rejetée. La démission de Champagny est pour lui une occasion inespérée. Fort de l'appui de ses anciens maîtres, de celui du préfet du Rhône et enfin celui de Laugier, chef de la 3ème division de l'instruction publique, il est nommé censeur des études. C'est un jeune censeur qui assure ainsi le contrôle de la préfecture et aussi celui de Fourcroy, par l'intermédiaire de son protecteur Laugier.

### 3) La nomination du procureur-gérant.

Le préfet du Rhône et les maires de Lyon soutiennent la candidature de Jossinet, tandis que la Commission présente Courtois. Celui-ci, originaire de Lyon, a été employé pendant 30 ans au ministère de l'intérieur (178). Roederer lui a promis un dédommagement, car il a perdu sa place. Une place de procureur-gérant le contenterait, surtout celle du Lycée de Lyon.

Jossinet Jean-Baptiste (179) est né à Dijon, le 4 septembre 1744 (180). Le 24 novembre 1764, il est admis à l'Institution de l'Oratoire de Lyon. Il est professeur de 6ème au Collège de la Trinité de 1766 à 1767. En 1767, il quitte l'Oratoire et a des activités commerciales (181). Ayant sans doute été ruiné par la Révolution, il pose sa candidature de procureur-gérant au Lycée de Lyon. Appuyé par l'archevêque de Lyon (182), il est donc nommé, le 1er ventôse an XI (20 février 1803).

## II) La nomination des professeurs.

Nous avons très peu de renseignements sur les critères qui ont guidé le choix de la 2ème Commission pour établir la liste des candidats. Selon la loi du 11 floréal an X, elle retient seulement deux noms proposés au choix du Premier Consul. En tout et pour tout, il y aura 8 heureux élus alors qu'il y a tant de demandes pour le Lycée de Lyon (183). Villar constate qu'il est triste de voir écarter tant de personnes compétentes. L'opinion publique, ajoute-t-il, ne comprendrait pas que l'on retienne les prêtres mariés (184).

Pour figurer sur la liste de la Commission, il faut répondre à certaines exigences mais ce sont les professeurs des Ecoles centrales remplacées par le Lycée qui sont prioritaires. Ainsi, le Conseil général du Rhône constate que les professeurs de l'Ecole centrale du Rhône ont bien fait leur travail. Il faut donc les garder dans la nouvelle organisation (185). Le préfet Verninac avait fait la même demande quand on parlait de l'installation d'un Prytanée à Lyon (186). Le Conseil général revient à la charge le 5 prairial an X (25 mai 1802) sans doute sous l'influence de Bérenger. Il demande en plus que les anciens membres des congrégations soient choisis comme professeurs (187). Leur célibat leur permettra de s'occuper de leurs fonctions. Cette exigence favoriserait la plupart des professeurs de l'Ecole centrale de Lyon.

Il faut aussi disposer d'appuis. La Commission, elle-même, constate qu'elle est toute puissante (188). Villar ne se gêne pas, lors de l'installation du Lycée de Moulins, pour favoriser les anciens Doctrinaires et en particulier un de ses anciens subordonnés au Collège de la Flèche (189).

D'autres candidats font appel à leurs relations personnelles. Un sénateur ou un tribun suffisent pour assurer une nomination (190). Si on est dépourvu d'appuis, il est nécessaire, d'après Ampère, soit

de faire partie de l'Académie de Lyon, soit d'avoir publié quelque ouvrage (191).

On peut supposer qu'il y a eu d'autres interventions. Ainsi, le préfet du Rhône, Bureaux de Pusy, responsable de la bonne marche du Lycée, a dû faire ses propositions. Le proviseur Bérenger, grâce à ses bonnes relations avec la Commission a pu intervenir sur tel ou tel choix. Cependant, celui-ci s'est effectué d'abord au sein du personnel des Ecoles centrales (192).

On écarte les prêtres mariés. L'exemple le plus célèbre est celui de Ménestrier, professeur de grammaire générale à L'Ecole centrale du Rhône à la place de Sébastien Brun, en 1799. A la suite de la Révolution, il perd les bénéfices qu'il possédait dans une église collégiale (193). Il se marie. Mais son épouse est ruinée et pour subsister, il accepte tous travaux. Il essaye de régulariser sa situation avec les autorités religieuses (194). Malgré l'appui de Pernon, la Commission l'écarte. Ménestrier part à Paris pour plaider sa cause devant le conseiller d'Etat (195). Mais il meurt dans cette ville, laissant un enfant en bas âge. Il y a aussi le cas de Jolyclerc, ancien professeur de l'Institut. Il réclame une place pour le Lycée de Lyon mais on ne peut prendre un ancien membre de la Congrégation de Saint-Maur (196).

Les Ecoles centrales de la Loire, du Rhône et de l'Ain doivent fournir les professeurs du Lycée de Lyon.

L'Ecole centrale de la Loire est installée à Roanne dans le Collège des Joséphites (197). Elle a mauvaise réputation (198). En l'an XI (199), peu de temps avant sa disparition (200), le corps professoral s'organise ainsi :

1ère section : Brissac, professeur de dessin.

: Lapierre, professeur d'histoire naturelle.

2ème section : Lagier, professeur de langues anciennes.

: Berthel, professeur de mathématiques.

: Worbe , professeur de physique (201).

3ème section : Fauger, professeur de belles-lettres (202).

: Marillier, professeur d'histoire (203).

Bibliothécaire : Vignon.

Le sous-préfet de la Loire se plaint de l'absentéisme des professeurs (204). Plusieurs ont pêché contre les moeurs, ajoute-t-il. La nouvelle organisation de l'Instruction publique, constate-t-il, évitera leur destitution par le jury d'Instruction. Ainsi, le bibliothécaire Vignon ne peut pas exercer ses fonctions car il est ministre des cultes (205). Le professeur de belles-lettres, Fauger, occupe ses fonctions depuis peu de temps et Bérenger se permettra de le refuser comme maître d'études au Lycée de Lyon, car c'est un "philosophe" (206). Jean-Baptiste Lagier, le professeur de mathématiques, ex-curé d'Arandes, a prêté serment à la constitution civile du clergé (207). Son frère Jean-Pierre a provoqué de nombreuses difficultés. Il a été destitué de sa fonction de professeur de grammaire générale le 10 nivôse an VIII (31 décembre 1799). Il est vrai qu'il avait professé des principes anarchiques et désorganisateur et qui plus est, ancien prêtre, s'est marié (208). Lapière (209), ancien capucin, a organisé un jardin botanique à Roanne et ne veut pas l'abandonner (210). La 2ème Commission est donc saisie du problème. Après avoir établi le Lycée de Moulins (211), elle se rend à Roanne, organise l'examen des élèves pour le Lycée de Lyon, mais écarte tous les professeurs de l'Ecole centrale de la Loire. La mesure est sévère, mais il est vrai qu'aucun d'entre eux n'avait jamais fait partie des Doctrinaires ou des Oratoriens.

L'Ecole centrale de l'Ain a connu aussi des problèmes importants (212). En l'an XI (213), la liste des professeurs s'établit ainsi :

1ère section :

Loubaud, professeur de dessin.

Luc, professeur d'histoire naturelle.

2ème section :

Valençot, professeur de langues anciennes.

Clerc, professeur de mathématiques.

Ampère, professeur de physique.

3ème section :

Durand, professeur de grammaire générale.

Mermet, professeur de belles lettres

Beauregard, professeur d'histoire

Bibliothécaire : Chapuis.

Si l'on en croit les divers rapports administratifs et aussi Mermet (214), il n'y a guère de professeurs de qualité. En 1800, le préfet de l'Ain, Ozun, demande la destitution du professeur de physique Philippe Tissier. Il l'obtient et le remplace par Ampère. De même, il provoque le départ de Pierre François Durand, ancien frère prêcheur de Saint-Dominique (215), compromis par ses activités pendant la Révolution. Ancien administrateur du département, il a occupé des fonctions municipales en juillet 1799 (215). Beauregard est chargé de son cours. Le professeur d'histoire naturelle, Jean-Claude Luc, ancien frère prêcheur de Saint-Dominique (215), n'a qu'un élève et ne fait aucune recherche. Le professeur Claude Valençot (216) enseigne selon l'ancienne méthode et, ajoute Mermet, il n'est guère compétent. Le bibliothécaire, Etienne Chapuis, ex-curé, jouit d'un double traitement (217). La Commission, qui n'a pas été encore à Bourg, retient Mermet, Ampère, Clerc et Beauregard, en vue d'une nomination possible au Lycée de Lyon.

Après avoir examiné la situation à Lyon, elle décide, le 7 pluviôse an XI (27 janvier 1803), de proposer Mermet et Clerc pour le Lycée de Moulins (218). Louis François Mermet (219) est né le 27 janvier 1763 aux Souchoux, près de Saint-Claude (220). Il indique lui-même qu'il a enseigné, avant la Révolution, 2 ans le droit civil à Besançon, 2 ans la philosophie à Lyon et 4 ans la philosophie et la rhétorique à Saint-Claude. Ordonné prêtre, il est



nommé curé de Pressiat. Lors de la Révolution, il prête serment (221), puis abandonne toute fonction ecclésiastique (222). A plusieurs reprises il se présente au concours de l'Ecole centrale de Lyon (223), mais n'obtient aucune nomination. Il doit donc se contenter de sa place de professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de l'Ain. Il exerce de nombreuses activités, écrit de nombreux ouvrages (224), essaie de se trouver des protecteurs puissants en la personne des divers ministres qui se succèdent. Il rentre en conflit avec le jury d'instruction et ne craint pas de porter de graves accusations contre ses collègues, les qualifiant d'incompétents, et contre diverses personnalités de Bourg, les accusant d'être des contre-révolutionnaires (225). On comprend qu'il désire quitter cette ville car il n'a aucune chance pour l'Ecole secondaire communale. Tout naturellement, il pense au poste convoité de belles-lettres du Lycée de Lyon, d'autant plus que Bérenger est nommé proviseur. Mais sa réputation d'homme peu facile, et sa situation de prêtre trop compromis pendant la Révolution l'écarte de cette ville. La Commission ne lui donne que le choix de Moulins en lui assurant la place (226). Il est nommé le 13 ventôse an XI (4 mars 1803) professeur de belles-lettres (227).

Le deuxième professeur, François Clerc (228) dispose de solides références (229). "Amour du travail, grandes connaissances, excellente méthode d'enseignement surtout en vue prononcée de former des élèves de mérite...Il serait difficile de confier à de meilleures mains cette partie essentielle de l'instruction. " Malgré cet excellent rapport, Clerc est peu rassuré. Il demande à son ami Ampère de fonder avec lui une école secondaire à Lyon (230), car ils n'ont aucune chance d'être nommés au Lycée de Lyon.

Né le 3 novembre 1769 (231) à Villeneuve des Sarrogna, dans le Jura, il commence son enseignement le 6 octobre 1791 comme professeur de philosophie au Collège de Saint-Claude. A la fermeture du Collège, il se retrouve sans emploi. Comme tant d'autres, pour survivre il a dû donner des leçons particulières. Il

devient professeur de mathématiques le 9 novembre 1796 à l'Ecole centrale de l'Ain (232). Il est très estimé. La Commission confirme (233) et ajoute : " De plus, il est marié et il a sa charge des enfants et une mère infirme. Il a publié quelques mémoires (234) et participe à une séance de l'Académie en présence de Villar et de Delambre (235). Toutes ces conditions réunies lui permettent de figurer sur les listes de la Commission. Il n'y a pas de place pour le Lycée de Lyon. Donc, en attendant, il est nommé professeur de 4ème et 3ème de mathématiques au Lycée de Moulins le 13 ventôse an XI (4 mars 1803).

Les deux autres professeurs obtiennent des nominations : Beauregard à l'école secondaire de Bourg et Ampère au Lycée de Lyon.

Honoré Beauregard (236) est né à Bourg le 29 janvier 1770 (237). Son père était avocat à Paris. Il devient secrétaire dans les bureaux du département, puis professeur de 4ème au Collège de Belley jusqu'à sa fermeture en 1793 (238). Il se marie le 25 juillet 1793 avec la fille du commandant du second bataillon des gardes nationales du district de Belley (239). Grâce à ses appuis, il est nommé par le département élève de l'Ecole Normale de l'an III (240). Le 20 frimaire an V (10 décembre 1796), il est nommé professeur d'histoire à l'Ecole centrale de Bourg. Il entretient de bonnes relations avec Ampère, même s'il y a quelques réticences de la part de ce dernier (241). La Commission ne le juge sans doute pas assez qualifié pour un poste de professeur de latin aux Lycées de Lyon et de Moulins. Il est donc écarté, mais nommé professeur de belles-lettres à l'école secondaire de Bourg le 27 messidor an XI (16 juillet 1803).

L'Ecole centrale du Rhône s'organise ainsi en 1803 :

1ère section :

Cogell, professeur de dessin.

Gilibert, professeur d'histoire naturelle.

2ème section :

Besson, professeur de langues anciennes.  
Ménestrier, professeur de grammaire générale.  
Bérenger, professeur de belles lettres.  
Delandine, professeur de législation.

3ème section :

Roux, professeur de mathématiques.  
Mollet, professeur de physique.

Bibliothécaire : Tabard

Adjoint aux langues anciennes : Idt.

Sur sa liste, la Commission garde Cogell, Besson, Roux, Mollet, Tabard et Idt.

A Lyon, elle organise de véritables examens pour les professeurs. Ainsi lors d'une séance de l'Académie de Lyon, en présence de Villar et de Delambre, Mollet intervient et discute longuement sur la pile voltaïque (242). Ampère, Roux et Clerc participent à la réunion.

La Commission établit sa liste de 16 noms, en germinal an XI, à Paris. Elle a pris connaissance des autres candidatures qui sont nombreuses (243).

#### Pour la classe de belles-lettres.

En l'absence de Bérenger, Ménestrier et Mermet, 2 candidatures extérieures sont retenues : celles de Joseph François de Rochas et de Marie Joachim Tardy.

#### De Rochas Joseph François (244).

Il est né à Digne le 17 mars 1749 (245). Il entre à l'Institut de l'Oratoire en 1774. Il passe ensuite 3 ans au collège de Boulogne-sur-mer. Il est ordonné prêtre en 1777 (246). Il enseigne 10 ans au collège de Soissons et 4 ans au Collège de Juilly. En 1792, il est obligé d'abandonner ses fonctions. En 1798, on le retrouve à Orléans. Il enseigne dans diverses écoles de

cette ville. Sa candidature est soutenue par Villar, qui le connaît (247). On peut penser qu'il dispose de l'appui de Bérenger grâce à des connaissances communes à Orléans.

Tardy Marie Joachim (248).

Il est né le 8 octobre 1755 à Cuisery, en Saône-et-Loire (249). Le 1er février 1778, il entre au noviciat de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, où il est admis le 13 mars de la même année. Toujours en 1778, le 16 août, il est nommé suppléant au Collège de Chaumont et chargé de remplacer le préfet de pension, qui venait d'obtenir un congé. En 1781, il est nommé professeur de poésie de la classe de 3ème et sous-préfet des classes au Collège de Saint-Omer. En 1783, il est nommé professeur de rhétorique, préfet des classes et procureur au collège d'Avallon. Il est ordonné prêtre en 1788 et il est chargé d'acquitter les fondations du collège de Noyères. Il est en même temps préfet des classes. Il est rappelé à Paris et devient adjoint au maître des Novices dans la maison de Saint-Charles où il reste en fonctions jusqu'en 1792. Après cette date, il ne retrouve plus de place dans l'enseignement. En 1803, il demande à son ami Delisle d'intervenir pour lui faire donner un provisorat. En cas de refus, il se contenterait d'un censorat soit à Rennes, soit à Dijon (250). Sa candidature à Lyon est soutenue par l'inspecteur général Lefebvre-Gineau (251) et aussi par des grands noms de la littérature (252). Il semble que Villar ne le soutienne pas. Joseph François de Rochas est donc nommé.

Pour la classe de seconde et de première de latin.

Beauregard Honoré et Tabard François sont portés sur la liste.

Tabard François (253).

Il est né à Lyon le 10 mars 1746 (254). Il se destinait sans doute à la prêtrise, mais ne recevra que les ordres

mineurs (255). Il est nommé professeur au Collège Notre-Dame (256) et y reste jusqu'à la fermeture en 1793. D'après Maynard (257), il aurait eu des controverses avec Bernadin de Saint-Pierre sur la conformation de la terre. Il devient professeur d'histoire et d'antiquités à l'Institut pour l'éducation publique. Il fait partie d'une commission pendant la Révolution (258). Il semble qu'il se soit engagé politiquement. Nommé bibliothécaire de la ville de Lyon, il assure les mêmes fonctions à l'Ecole centrale. Il ajoute lui-même qu'il supplée fréquemment les autres professeurs et qu'il se considère comme professeur à part entière. Mais il veut garder sa charge de bibliothécaire bien rémunérée et qui lui assure un logement confortable (259). Mais le Conseil municipal veut restituer à Delandine sa fonction de bibliothécaire. On propose donc à Tabard une transaction. Il sera assuré de la place de professeur de première et de seconde de latin et aura donc un logement gratuit. Tabard est obligé d'accepter, mais il demande en plus une compensation financière, qui lui est accordée (260). Il est donc nommé. Cette nomination paraît un peu avantageuse et provoque des jalousies.

#### Pour la quatrième et troisième de latin.

On trouve en présence

Vittard Jean-Baptiste et Michel Besson.

#### Vittard Jean-Baptiste (261).

Il est né en 1758 à Lyon. Ordonné prêtre, il est nommé professeur au Collège Notre-Dame en 1780 (261). Il indique qu'il est resté dans cet établissement jusqu'en 1792, ce qui pourrait laisser penser qu'il a refusé de prêter serment. En fait, il renonce à ses fonctions ecclésiastiques (263). Il quitte Lyon en 1792 ou 1793. Où a-t-il rencontré les membres de la Commission ? Nous pensons à Paris, car on lui propose plusieurs choix. A en croire Vittard lui-même, la Commission lui promet une

nomination au Lycée de Lyon. Mais à la suite du décès du censeur des études du Lycée de Rennes (264), elle lui donne à choisir entre le censorat à Rennes ou le professorat à Lyon. Vittard semble beaucoup tenir à Lyon mais à défaut, il préfère un poste plus important (265).

Besson Michel (266).

Il est né à Lyon le 16 mai 1749 (267). Il est ordonné prêtre (268) et devient en novembre 1776 professeur au Collège Notre-Dame (269). Durant la Révolution, il renonce à la prêtrise (270), et perd sa place à la fermeture du Collège Notre-Dame en 1793. En 1795, il est nommé professeur de langues anciennes à l'Ecole centrale du Rhône. C'est un homme qui ne fait guère parler de lui. Il ne fait pas partie de l'Académie de Lyon. Il n'intervient jamais dans la vie culturelle de la ville. Ses 17 ans d'enseignement jouent en sa faveur. La Commission remarque qu'il jouit de l'estime de ses concitoyens (271). Sa candidature doit être soutenue par les autorités lyonnaises car il ne dispose pas d'autres appuis. Il est donc nommé.

Pour la 6ème et 5ème de latin.

Deux candidatures en présence :

Tournefort et Idt Jean-Baptiste.

Tournefort.

C est le frère du chanoine Tournefort (272). Il est donc soutenu par le cardinal Fesch. Mais, constate la Commission (273), il n'y a pas longtemps qu'il est dans l'enseignement et n'a pas beaucoup d'expérience (274). Sans doute Bérenger a soutenu sa candidature, mais Tournefort est trop proche du cardinal pour que la Commission puisse le nommer.

Idt Jean-Baptiste (275).

Il est né le 11 août 1771 à Lyon (276). C'est un ancien élève du Grand Collège. Il se destine soit à l'état ecclésiastique (277), soit à rentrer chez les Oratoriens (278). Mais la Révolution l'oriente différemment. Il va au Collège royal d'artillerie en 1791. Il part comme soldat dans les armées de la République en 1794. Grâce à l'appui de ses anciens maîtres et aussi de ses relations lyonnaises (279), il est nommé le 3 novembre 1800 professeur-adjoint de langues anciennes à l'Ecole centrale du Rhône. C'est un jeune professeur qui n'est pas membre de l'Académie, et qui a fait des études assez courtes. En 1801, il publie une traduction des anciens panégyriques latins (280). Lors du passage de Bonaparte à Lyon, il fait insérer un poème (281) dans le Journal de Lyon et du Midi, le 1er pluviôse an X (21 janvier 1802)

Sa nomination du 13 mai 1803 est donc obtenue plus par ses appuis que par sa notoriété.

Pour la classe de mathématiques transcendantes.

Roux Claude Antoine

et Le Priol Constantin Julien.

Le Priol Constantin-Julien (282).

Il est né le 27 mai 1763 à Scacouët dans la commune de Baud. Il est ordonné prêtre en 1787 et va enseigner la philosophie au Collège de la marine de Vannes jusqu'en 1791. De 1791 à 1792, il est à Paris et échappe de peu aux massacres de Septembre. Il s'enfuit en Suisse. A la suite de l'invasion française, il se réfugie à Augsbourg où, pour survivre, il enseigne les mathématiques. Il gagne ensuite l'Angleterre. Durant son exil, il fait la connaissance du général de la Riboisière (283), qui intervient auprès de Bonaparte pour lui donner une place dans la nouvelle organisation de l'enseignement. Le Priol lui-même se sert de ses relations. Plusieurs membres de l'Institut le soutiennent

et Fourcroy le recommande (284). La Commission est embarrassée. Le Priol veut une place de professeur de mathématiques transcendantes soit à Paris, soit à Lyon, avec une préférence pour la capitale. Mais, reprend la Commission, Roux est trop connu à Lyon pour ne pas être nommé, et aucun lycée n'est encore formé à Paris. En attendant, Roux est nommé à Lyon, tandis que le Priol obtient la chaire de mathématiques transcendantes au Lycée de Strasbourg, le 29 brumaire an XI (21 novembre 1803 (285). On lui promet une promotion rapide (286).

Pour la classe de deuxième et de première de mathématiques

Dellard

Antoine Joseph et Mollet Joseph.

Dellard Antoine Joseph (287).

Il est né en 1759 à Cahors. Il enseigne à ses débuts au Collège de Cahors (288), en 1783, comme professeur de philosophie. L'année suivante, il passe au Collège de Poitiers (289) où il reste jusqu'en 1791, toujours comme professeur de philosophie. Il est ordonné prêtre vers 1784-1785. Dellard reste très discret sur sa vie entre 1791 et 1796, mais il abandonne ses fonctions sacerdotales. En avril 1796, il est nommé professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale de Versailles (290). Il écrit une brochure sur l'organisation des Ecoles centrales en 1800 (291). Il est domicilié à Beauvais (292), lorsqu'il présente sa candidature pour le Lycée de Lyon. La Commission ne le connaît pas et Dellard semble ne pas disposer d'appuis importants (293).

Mollet Joseph (294).

Il est né à Aix-en-Provence, le 5 novembre 1756 (295). Il fait ses études au collège d'Aix (296) et sa philosophie à Marseille (297). Il est admis dans la congrégation de l'Oratoire, à Aix, le 10 novembre 1774 (298). Il est nommé au Grand Collège de



Lyon où il enseigne successivement la grammaire, les humanités, la rhétorique, les mathématiques et la physique expérimentale. Il obtient son dimissoire en 1775 mais ne reçoit qu'un ordre mineur (299). Il se spécialise en astronomie (300). Durant la Révolution, il donne des cours à l'Institut (301). Il est obligé de se cacher (302) en 1793 et Fouché serait intervenu en sa faveur (303). En 1796, il est nommé professeur de physique à l'Ecole centrale de Lyon. Il se marie (304) le 27 fructidor an VIII (14 septembre 1800). La même année, il est admis à l'Académie de Lyon (305) et anime les séances des sciences. En 1803, il publie Etude du ciel ou connaissance des phénomènes astronomiques, mise à la portée de tout le monde. Cet ouvrage renforce opportunément sa réputation de scientifique reconnu par tous les membres de l'Académie. Ainsi, la Commission affirme que l'opinion publique réclame sa nomination. Villar explique à Ampère (306) que Mollet est plus connu que lui. Il est donc prioritaire pour la nomination de la classe de seconde et de première de mathématiques. Il est nommé.

Pour la classe de 5ème et de 4ème de mathématiques.

Chachuat

Jean-Baptiste et Ampère André-Marie.

Chachuat Jean-Baptiste (307).

Il est né le 11 février 1770 à Cluny (308). Il fait ses études au collège des Bénédictins de cette ville et dit-il, il fut un brillant élève, remportant de nombreux prix, en particulier ceux d'éloquence et de rhétorique. Le 29 décembre 1788, il devient régent de physique dans son ancien collège jusqu'au 31 décembre 1791, date à laquelle le collège a dû disparaître. Entre 1791 et 1798 il ne donne aucune indication sur sa biographie. Le 7 juin 1798, il est engagé comme régent de mathématiques à l'école secondaire de Gers de la Croix Rousse. Son père juge de paix à Cluny fait jouer ses relations pour

recommander sa candidature (309). Mais Chachuat n'a aucune chance devant Ampère (310).

#### Ampère André-Marie (311).

En 1803, c'est un jeune professeur peu connu. Il est né à Lyon le 20 janvier 1775 (312). Durant sa jeunesse, il n'aurait accepté que les leçons de l'abbé Daburon. En 1788, il présente un mémoire sur la quadrature du cercle, mémoire jugé par l'abbé Roux. Son père, ancien négociant, juge de paix est exécuté le 22 novembre 1793 (313). Pour survivre André-Marie donne des leçons particulières à Lyon. Il devient émule de l'Académie de Lyon en 1800. L'année suivante, il est nommé professeur à l'École centrale de l'Ain.

Entre 1801 et 1803, il publie des ouvrages qui attirent l'attention sur lui (314). Malgré tout, sa nomination n'est pas acquise, et Ampère lui-même fait part de son inquiétude à son épouse (315). Il soupçonne même son ami Clerc d'intriguer contre lui. Mais en fait, ses appuis sont considérables. Degerando, secrétaire du ministre de l'intérieur est le premier à intervenir en sa faveur. Il a acquis l'amitié de Delambre qui le rassure. Il peut faire nommer qui il veut. Ampère est donc nommé le 23 floréal an XI (13 mai 1803).

#### Pour la classe de 6ème et de 5ème de mathématiques.

Daburon André

René Pierre et Sébastien Guidi.

#### Daburon André René Pierre (316).

Il est né le 31 mars 1758 à Angers. Il entre à l'Institution de l'Oratoire à Paris le 16 avril 1777. Il est ordonné prêtre en 1786 (317). Après avoir enseigné dans divers collèges oratoriens, il est professeur de rhétorique au Grand Collège (318). Il enseigne aussi la théologie. Après 1792, il émigre

à Rome (319). Revenu en France, il enseigne dans diverses écoles privées de Lyon et en particulier les mathématiques dans une école secondaire (320). Il demande une place dans le secrétariat de l'ambassade du cardinal Fesch car, dit-il, il parle très bien l'italien, à la suite de son exil (321). Mais le cardinal refuse, car on le soupçonne d'ultramontanisme. A la suite de la démission de Champagny, Daburon, soutenu par son ami Béranger, présente sa candidature comme censeur des études (322). Mais il est refusé. Il ne lui reste qu'à postuler la classe de 6ème et de 5ème de mathématiques (323).

#### De Guidi Sébastien.

Il est né à Naples le 5 août 1769 (324). A la suite de ses amitiés françaises, il est obligé de s'enfuir de son pays. Il s'installe à Lyon en 1799 où il se crée de nombreuses amitiés utiles. Il est nommé professeur de mathématiques à l'Ecole centrale de l'Ardèche (325). Mais à la suppression de cette école, il revient à Lyon et se sert de ses appuis pour se faire naturaliser (326). Il publie en 1803 un ouvrage d'exercices mathématiques (327), ce qui lui permet de poser sa candidature. Grâce à ses appuis, il est nommé le 23 floréal an XI (13 mai 1803).

Sur l'ensemble des professeurs nommés, il y a donc 2 Oratoriens dont un seul vient du Grand Collège. 3 professeurs ont enseigné au Collège Notre-Dame. Sept professeurs ont enseigné dans les Ecoles centrales, dont 5 pour celle du Rhône. Il y a donc un recrutement très local, d'autant plus que 5 sont originaires de Lyon, alors que le Lycée de Lyon remplace trois écoles centrales. Ce n'est pas une situation originale, mais on aurait pu s'attendre à plus de diversité. La Commission a tenu compte des demandes des autorités locales. Le proviseur Béranger doit imposer son autorité à des professeurs en place depuis longtemps à Lyon. Il a pour lui son prestige de littérateur et son autorité de conseiller général.

Mais il est fortement contrôlé par son censeur des études proche du préfet du Rhône et du commissaire général de police. Il a en face de lui des hommes d'expérience. Leur moyenne d'âge est proche des 45 ans. Mais les disparités sont importantes. Tabard, Rochas, Besson et Roux ont plus de 50 ans, tandis que Guidi, Idt et Ampère ont moins de 35 ans. A la rigueur le proviseur pourra conseiller ces derniers, mais il lui sera difficile de critiquer l'enseignement des professeurs qui ont fait leurs preuves. Ampère, Clerc, Guidi, Idt et Mollet sont mariés et selon la loi peuvent réclamer un logement au lycée. On est loin de l'établissement rêvé par le proviseur : une agrégation de professeurs, uniquement occupés par leurs tâches pédagogiques. Il lui fera beaucoup de doigté pour éviter les conflits et assurer ainsi un enseignement de qualité.

### III) Les autres personnels.

#### 1) La nomination des maîtres d'études.

D'après le règlement général, le proviseur nomme les maîtres d'études. Il peut les renvoyer à sa guise. Pour cette raison, nous n'en possédons pas la liste officielle. L'almanach de Lyon de l'an XI donne 4 noms : Laurent Coulaz, Mathieu Michaud, Jean-François Béraud, André René Crochet. Nous pouvons ajouter à cette liste à cette liste : Pierre Quinon (328), Monin (329), Théodore Perret (330) et Pierre Julien Queruel (331).

Malgré sa liberté de nomination, le proviseur doit tenir compte des diverses recommandations. Béranger s'est opposé à la nomination de Fauger recommandé par Fourcroy. Mais il tient compte des diverses demandes.

Nous n'avons guère de renseignements sur quatre maîtres d'études. Mathieu Michaud est un maître de pension à Lyon. On peut donc présumer qu'il faisait partie d'une congrégation enseignante (332). Jean-François Béraud est un maître de pension à Paris. On suppose qu'une recommandation lui a permis d'être nommé à Lyon. Monin est le candidat du préfet et du commissaire général de police (333). Théodore Perret reste peu de temps (334).

Les autres maîtres d'études nous sont plus connus. Laurent Coulaz (335) est né à Boz le 11 novembre 1760 (336). Il termine ses études à Lyon sans doute au séminaire Saint-Irénée. Il est ordonné prêtre dans cette ville vers 1789 (337). Durant la Révolution, il renonce à ses fonctions ecclésiastiques (338). Il est nommé maître d'études le 11 messidor an XI (30 juin 1803). Nous pensons que Béranger était hostile à la nomination d'un prêtre assermenté. De plus il se marie l'année suivante (339), ce qui ne plaît guère aux autorités du Lycée.

Pierre Quinon est originaire de Toussieu. Il est né en 1761 (340). Il fait ses études sans doute au Séminaire Saint-Irénée et il

est bachelier de l'Université de Valence (341). Il est ordonné prêtre (342). Durant la Révolution, vicaire à Montluel (343), il prête serment (344) mais refuse d'entrer en communion avec l'évêque constitutionnel (345), se réfugie à Lyon et gagne l'état pontifical (346). En 1802, il rentre en France et s'installe à Lyon (347). Sa nomination comme maître d'études est voulue par l'archevêché (348).

André René Crochet (349) est né à Paris le 13 octobre 1763. Il fait ses études dans cette ville et obtient le titre de maître ès arts de l'Université de Paris. Il est ordonné prêtre (350) et exerce ses fonctions au Collège de la Vieille Marine (351). Durant la Révolution, il abjure et se marie. Pour survivre, il occupe les fonctions de maître de pension à Chantilly. Il publie un ouvrage de mathématiques en 1802 (352). Il essaye de régulariser sa situation auprès du légat Caprara (353). Mais, malgré tout, il n'obtient pas un poste de professeur. Il se fait recommander à Béranger par Noël ex-Oratorien (354), ex-commissaire de police à Lyon et inspecteur général des études (355). Béranger n'est guère enthousiaste. Cependant Crochet vient à Lyon en juillet 1803.

Pierre-Julien Queruel est né le 29 janvier 1769 à Viré (356). Nous pensons qu'il a été ordonné prêtre en 1792. L'année suivante, il se marie. Craignant pour sa vie, il s'engage dans la marine. En 1802, afin de régulariser sa situation, il divorce mais le grand vicaire de Rouen lui refuse son pardon. Installé à Paris comme instituteur, il trouve un " bon ecclésiastique " qui le confesse. Voulant reprendre ses fonctions sacerdotales, le 18 messidor an XI (7 juillet 1803), il s'adresse au cardinal Caprara mais il n'obtient pas satisfaction. Il part pour Lyon et obtient une nomination de maître d'études sans doute, en septembre 1803 (357).

Donc, sur les 8 maîtres d'études, on compte trois prêtres qui ont abandonné leurs fonctions sacerdotales. Il y a un prêtre réfractaire. Nous ignorons le passé des autres maîtres d'études, mais il semble que le Lycée de Lyon ne manque pas

d'ecclésiastiques.

## 2) Le choix de l'aumônier.

Pour assurer le succès du lycée, Béranger veut lui établir une solide réputation de piété et de ferveur. Dans le Bulletin de Lyon du 28 ventôse an XI (19 mars 1803), il définit exactement ses objectifs. " Partout l'on sent vivement le besoin très urgent de baser enfin l'éducation sur la morale religieuse de nos pères, sans laquelle on n'a, ces derniers temps, bâti que sur du sable". Mais la présence d'un Laurent Coulaz et d'un André René Crochet démentent les propos du proviseur. Il doit donc choisir un aumônier au-dessus de tout soupçon en la personne de Jean-François Métral.

Celui-ci est né le 18 janvier 1742 à Hotonne dans le diocèse de Genève (358). Il obtient des dimissoires pour le diocèse de Vienne en vue de recevoir les ordres sacrés les 28 octobre 1766 et 19 février 1767 (359). Il est nommé curé de Luthézieu près de Champagne le 11 juin 1768. Lors de la Révolution, il prête serment (360) mais refuse d'entrer en communion avec l'évêque constitutionnel (361). Il est obligé de s'enfuir de sa paroisse et le 18 brumaire an III (8 novembre 1794), l'administrateur du district de Belley le dépossède de ses biens en tant que prêtre émigré (362). En fait, il se cache à Lyon et il établit son domicile dans cette ville (363).

A la suite de la réorganisation de 1802, la paroisse de Luthézieu est supprimée et réunie à Champagne. Métral se trouve sans paroisse. Il est alors nommé curé de l'Huis (364) le 4 germinal an XI (25 mars 1803). L'ancien curé, Jean-Marie Dementhon, installé depuis le 1er mai 1785 (365), se trouve à son tour sans affectation. Métral ne veut pas quitter Lyon. Avec l'accord du vicaire général Jauffrey, Dementhon accepte de rester à l'Huis. De son côté, Métral peut accepter la place d'aumônier du Lycée. Le vicaire général Courbon (366) lui reconnaît " des moyens très

ordinaires, grand parleur." Bérenger de son côté est enthousiaste. J'avais trouvé un bon aumônier écrira-t-il (367). Métral profite de la situation mais, constate le cardinal Fesch (368), " une tête trop exaltée." Il semble donc que Bérenger a commis une erreur en choisissant cet aumônier. Mais le véritable responsable est Jauffrey, qui a dû donner des ordres stricts à l'aumônier pour surveiller les qualités morales du lycée.

### 3) La nomination des autres maîtres.

Pour la place de maître de dessin, le candidat le plus important est Cogell. Il est né à Stockholm en 1734 (369). Il devient l'élève de Burchadon fils et de l'Archevêque à l'Académie de dessin de Stockholm, puis du pastelliste G. Lundberg et achève ses études à l'académie de Copenhague. Il vient s'installer à Lyon en 1763 (370) et il est nommé par le Consulat, le 5 janvier 1764, peintre de la ville, tout en exerçant les fonctions de professeur-adjoint à l'école de dessin. En 1783, il devient professeur de la classe d'étude de modèle à l'école de dessin. En 1785, il occupe à part entière la place de peintre de la ville. Au début de la Révolution, il repart en Suède. Revenu à Lyon, il réorganise en 1795 l'école de dessin brûlée pendant le siège de Lyon. En 1796, il est nommé professeur à l'Ecole centrale du Rhône. Il joue un rôle important en assurant les fonctions de secrétaire du bureau. Il est membre associé de l'Académie de Lyon. La suppression de l'Ecole centrale le prive de son logement de fonction et d'avantages importants. Il fait intervenir ses appuis pour s'assurer la place de maître de dessin (371). Il a d'excellentes relations avec Villar qui soutient sa candidature (372). Il est donc nommé maître de dessin au Lycée de Lyon tout en gardant ses fonctions à l'école de dessin.

La désignation du maître d'exercices dépend du général Duhesme (373) commandant la division de Lyon. Le proviseur a



établi de bonnes relations avec ce général. Il désigne donc le capitaine François Alexis Figuières, du 20ème régiment de cavalerie. Il serait né en 1774 à Lyon (374) et semble avoir connu personnellement Bonaparte qui l'aurait ainsi promu capitaine le 1er vendémiaire an IX (23 septembre 1800). Il est réformé le 12 brumaire IX (3 novembre 1800).

Les autres maîtres donnent des cours au lycée. On peut donc considérer qu'ils n'ont aucune nomination. Cependant, ils sont choisis par le proviseur. Il y a donc des interventions locales . Nous n'avons guère de renseignements

Maître de danse : Bernard.

Maître d'écriture : Mayet. Nous pensons que c'est François-Marie Mayet, né le 12 mai 1759 (375).

Maître de musique : Tony. Antoine Bauer, dit Tony, ancien premier violon du théâtre. Il est né le 4 septembre 1764 à Sélestat (376). Son père est artiste musicien. Il se marie à Lyon, le 19 nivôse an IX (9 janvier 1800). D'après un rapport de police (377), ce serait le fils naturel de Savaron, ancien capitaine de cavalerie (378).

Maître de danse : René.

#### 4) Le personnel de service.

Nous n'en possédons aucune liste mais avons essayé à partir de quelques renseignements de la reconstituer.

-Teneur de livres : Clémens. Nous pensons que c'est François-Sébastien Clémens, né à Lyon, le 16 avril 1764 (379).

-Médecin : Martin, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, médecin en chef de l'Antiquaille (380).

-Chirurgien : Bros.

-Un cuisinier : Caron (381), assisté d'un aide-cuisinier et trois garçons de cuisine.

-Un dépensier assisté d'un aide-dépensier.

-Un boulanger assisté d'un garçon boulanger.

-Sept garçons de dortoirs et de classes.

-Un tambour.

-Un pompier.

-Trois domestiques au service des administrateurs (382).

-Un portier : Joseph Marion, ancien concierge de l'École centrale (383). Il prend comme aide son gendre Pierre Claude Jourdan (384).

-Un maître tailleur : Perrotin (385), assisté d'un garçon tailleur (386).

-Une lingère : Marie Adélaïde Blatan, originaire de Paris. Elle se marie dans cette ville avec Charles Edouard Chaize (387). Le couple habite donc Lyon. Elle est assistée d'une aide.

-Un infirmier : Pierre Christin, originaire de Lyon. Il a été moine augustin (388). Durant la Révolution, il renonce à ses fonctions et se marie (389). Son épouse Madeleine Bayle décède. Il se remarie avec Henriette Gibert (390), le 8 frimaire an V (28 novembre 1796). A cette date, il est cultivateur. Lors de la formation du Lycée, il obtient donc cette place (391).

Parmi les domestiques, nous avons seulement deux noms : ceux de Pierre François Verguet et de Christophe Sauveton (392). Le premier est né à Perrigny dans le Jura, en 1746 (393). Nous ne savons rien sur le second.

Ainsi, on recrute le personnel du lycée, qui peut nous paraître important au regard du nombre des élèves prévus. Mais on pensait augmenter considérablement les effectifs et utiliser tout le monde. Administrateurs, professeurs, maîtres d'études, et autres, prennent leurs fonctions en mai 1803 et attendant ainsi l'arrivée des premiers élèves pour le début du mois de juin.

1) Bulletin des Lois de la République française, 3ème série. Paris, Imprimerie de la République, Brumaire an XI, tome V.

2) ARCH. N. F A FIV 97 544.

3) -ARCH. N. F 7 7647/4.

-ARCH. N.. F 1 C III Rhône 2.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388.

-Robinet, Robert et La Chaplain, ouvr. cit., p. 51.

-Révérend, ouvr. cit., p. 62.

-Hodieu, ouvr. cit., p. 53.

Antoine-Laurent Nugues est né à Charvieu le 24 juin 1757. Il est avocat avant la Révolution. Administrateur de l'Isère en 1791, il est nommé commissaire près du tribunal criminel du Rhône. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII (14 juin 1804). Chevalier de l'Empire le 30 octobre 1810, il occupe successivement les fonctions de substitut de l'avocat général à Lyon, de procureur impérial près la Cour de justice criminelle du Rhône, et de président de la Cour royale de justice criminelle du Rhône, et de président de la Cour royale de Lyon, le 25 octobre 1818. Il meurt dans cette ville le 15 novembre 1830. Les rapports de police le présentent comme un magistrat respectable, mais ajoutent que, fils de cultivateur pauvre, il s'est considérablement enrichi et qu'il est fort ambitieux.

4) Almanach de Lyon an XI.

5) ARCH. N. AFIV 1050. 1ère Commission : Noël et Coulomb. Elle doit établir les Lycées de Bruxelles, Douai, Mayence et Strasbourg. 3ème Commission : Delpaulx et Cuvier. Elle doit établir les Lycées de Marseille, Bordeaux, Rennes et Rouen.

6) -Le Tourneur (St), Delambre, in Dictionnaire de biographie française de M. Prevost et Roman d'Amat. Tome X, p. 676.

-Havelange (L.) Huguët (F.) et Lebedeff (B.), Les inspecteurs généraux de l'Instruction publique. Dictionnaire biographique

(1802-1814) sous la direction de Guy Caplat. Paris, INRP et CNRS, 1986, 700 p.

-Gerbod (P.) Les inspecteurs généraux et l'inspection générale de l'Instruction publique de 1802 à 1882, in Revue historique, juillet-septembre 1966, p. 79 à 106.

Jean-Baptiste Delambre est né le 19 septembre 1749 à Amiens. Ses travaux en astronomie lui vaut d'être élu à l'Académie des sciences, le 15 février 1792. Membre de l'Institut en 1795, il en est nommé le secrétaire perpétuel en 1803. Il est chargé de l'organisation des Lycées de Moulins et de Lyon. En 1805, il obtient la chaire d'astronomie du Collège de France. En 1808, il est trésorier de l'Université. Il est mis à la retraite en 1815. Il meurt à Paris, le 19 août 1822.

7) -ARCH. N. F 17 21.863.

-Robinet, Robert et Le Chapelain, ouvr. cit., p. 51.

-Robert, Bourloton et Cougny, ouvr. cit., p. 56.

-Guiffrey (J.), Les Conventionnels. Liste par départements et par ordre alphabétique des députés et des suppléants à la Convention nationale dressée d'après les documents originaux des Archives nationales avec de nombreux détails biographiques inédits. Paris, Société d'histoire de la Révolution Française, S. L., 1889, in-8°, 169 p.

-Havelange, Huguet et Lebedeff, ouvr. cit., note 6.

Villar 1748-1826. Supérieur du Collège de la Flèche, évêque constitutionnel, conventionnel, et député au Corps Législatif, il est nommé commissaire pour la formation des lycées. Il devient inspecteur général de l'Université le 22 novembre 1809.

8) Bulletin de Lyon du 17 nivôse an X (6 janvier 1801), numéro 13.

9) Chabot et Charléty, ouvr. cit., p. 46.

10)-ARCH. A. Lyon, Démission des ecclésiastiques.

-Duplain (L.) et Giraud (J.), Saint-Paul de Lyon, Etude d'histoire lyonnaise. Lyon, 1899, in-8°, 296 p.

11) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, mairie Ouest, an VII, décès, acte 374. Sébastien Brun, âgé de 63 ans, né à Lyon, professeur à l'Ecole centrale est décédé.

12) -Haag (E.) et Haag (E.), La France protestante ou vie des protestants français qui se sont faits un nom dans l'histoire, depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée Nationale, précédée d'une notice historique sur le protestantisme en France. Paris, Joël Cherbuelier, 1846-1859, 10 vol. in-8°, tome V, p. 178 et 179.

-Haag (E.) et Haag (E.), La France protestante. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1877-1888, 6 vol. in-8°. Tome VI, p. 738 à 743.

Benjamin-Sigismond Frossard 1754-1830. Après son départ de l'Institut de Lyon, il cherche à faire du commerce mais n'y réussit pas. Il est nommé professeur de morale à l'Ecole centrale de Clermont-Ferrand, puis professeur de morale et d'éloquence à la Faculté de théologie protestante. Il est destitué à la Restauration.

13) -B. M. de Lyon, Fonds Coste 353.724. Sainte Marie (E.), Eloge historique de J. Emmanuel Gilibert médecin à Lyon. Lyon, 1814, in-4°, 177 p.

-Guiart (J.) L'Ecole médicale lyonnaise, catalogue commenté de la section régionale du musée historique de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon. Paris, Masson, 1941, 272 p.

-Ladret (A.), Le grand siècle de la Franc-Maçonnerie : la Franc-Maçonnerie lyonnaise. Paris, Dervy, 1976, in-8°, 503 p.

-Trénard (L.), Les idées médicales de Barthez à Recanneau. Lyon et la médecine 43 avjc-1958, numéro spécial de la revue lyonnaise de médecine (bimillénaire de Lyon), Numéro 22, p. 143 à 159.

-Trénard (L.), Gilibert, in Dictionnaire de biographie de M. Prévost et Roman d'Amat, tome XIV, p. 24 et 25.

-Dumas, ouvr. cit., p. 51.

-Rousset (J.) Recueil de documents graphiques concernant l'histoire de la médecine, publié à l'occasion du bimillénaire de la ville. S. L., 1959, in-8°, 223 p.

-Trénard, ouvr. cit., p. 46.

14) ARCH. D. Rhône 4E 2101, Registre de l'état civil de Saint-Nizier, 1741, naissances, feuillet 57.

15) Nous suivons la chronologie de Guiart.

16) Dumas ouvr. cit., p. 51.

17) Kleinclausz, ouvr. cit., p. 50.

18) Les principaux ouvrages répertoriés par Dumas sont :

-L'Anarchie médicale, ou la médecine considérée comme nuisible à la société. Neuchâtel, 1772, 3 vol. in-12.

-L'Autocratie de la nature ou premier mémoire sur l'énergie du principe vital pour la guérison des maladies chirurgicales. Lyon, 1785, in-8°, 108 p.

-Démonstration élémentaire de Botanique. Lyon, 1787, 3 vol. in-8°.

Il faudrait ajouter ses interventions à l'Académie et ses ouvrages manuscrits non imprimés en particulier son essai sur les progrès de l'histoire naturelle, traduits en plusieurs langues."

19) ARCH. D. Rhône T 3.

20) Almanach de Lyon an XL

21) Verninac, ouvr. cit., p. 55.

" Gilibert : auteur d'un grand nombre d'ouvrages de médecine et d'histoire naturelle, traduits en plusieurs langues. "

22) ARCH. D. Rhône 4 M 388. " Ennemi du gouvernement et républicain. Médecin recommandable, le plus ancien de ceux qui ont exercé à Lyon."

23) -Grosclaude (P.), La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle. Contribution à l'histoire littéraire de la province. Paris, Picard, 1933, in-8°, 464 pages.

-Trénard, ouvr. cit., p. 46.

Ces deux auteurs insistent sur le rôle de Gilibert à la fin du XVIIIème siècle. Trénard considère que son influence est primordiale à l'Ecole centrale. Il est tenant d'une certaine conception de l'enseignement et de l'éducation. Mais, curieusement, il n'écrit aucun ouvrage à ce sujet. Nous n'avons rien trouvé dans les archives de l'Académie.

24) ARCH. N. F 7 8464 B. Une lettre anonyme datée du 17 messidor an XII (6 juillet 1804) l'accuse de meurtre sur la personne de Nicomédy qui aurait pu lui ravir sa charge de directeur du jardin botanique. " Quant à Gilibert, déjà connu pour sa conduite pendant la Révolution, pour son immoralité et par le trouble qu'il a causé n'ayant pas été maire. " Le préfet s'indigne de cette accusation et se porte garant de la probité de Gilibert.

25) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1814, décès, acte 3447.

26) -B. M. de Lyon, Fonds Coste 351.797. Dumas (J. B. ), Notice historique sur la vie et les ouvrages d'Antoine François Delandine. Lyon, Mistral, 1820, in-8°, 78 p.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 353.498. Dumas (J. B.), Hommage à la mémoire de M. Delandine, bibliothécaire de la ville de Lyon. Discours prononcé sur sa tombe le 6 mai 1820. .

-Brette (A.), Les Constitutionnels. Liste des députés et des suppléants élus à l'Assemblée constituante de 1789, précédée d'un avertissement. Paris, Société d'Histoire de la Révolution française, 1897, in-8°, 310 p.

-Hemardinquer (J. J.), Delandine, in Dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat, Tome X, p. 682 et 683.

-Leduc (P.), Thomas Riboud et la société littéraire de 1778 de Lyon. Lyon, Boitel, 1852, in-16 128 p.

-Leduc (P.), Vie et poésies du président Riboud, avec le catalogue de ses ouvrages et une généalogie. Bourg, Milliet-Bottier, 1842, in-12, 151 p.

-Leduc (P.), Histoire de la Révolution dans l'Ain. Bourg, Martin-Bottier, 1879-1884, 6 vol., in-18.

-Charvet (E. L. G. ), Etude historique. Le société littéraire de Lyon au XVIII ème siècle. Lyon, Moulin-Rusand, 1879, in-8°, 204 p.

-Wahl, ouvr. cit., p. 50.

-Trénard, ouvr. cit., p. 46.

-Grosclaude, ouvr. cit., note 23.

27) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Sainte-Croix, 1756, feuillet 13.

28) Grosclaude, ouvr. cit., note 23.

29) Dumas ouvr. cit., p. 51.

30) Brossard, Histoire du département de la Loire pendant la Révolution française (1789-1799). Saint-Etienne-Chevalier et Paris-Champion, 1904-1907, 2 vol. in 8°, 525 p. et 548 p.

31) Portallier et Vindry, ouvr. cit., p. 52.

32) ARCH. D. Rhône 4 M 388.

33) Carry (Dr), Iconographie lyonnaise. La place Bellecour racontée d'après les gravures qui la représentent à diverses époques. Lyon, Cumin et Masson, 1911, in-8°, 177 p.

On peut lire sur une façade située rue colonel Charbonnet : " Le 29 juin 1800, Bonaparte posa la lère pierre de ces édifices. Il les releva par sa munificence. "

34) Le journal dure du 1er nivôse an X (22 décembre 1801) au 29 ventôse an X (20 mars 1802).

35) Cet éloge que l'on peut lire dans le Journal de Lyon et du Midi s'explique aussi par la volonté de Delandine de sauver le



journal menacé par la censure. Il cherche peut-être à obtenir une place.

36) Almanach de Lyon an XI

37) A cette époque, il publie l'Enfer des peuples anciens, ou Histoire des dieux infernaux. Paris, 1784, in-12, 571 p. ; Le Conservateur ou Bibliothèque choisie de littérature, de morale et d'histoire. Paris, Merigot jeune, 1787-1788, 4 vol. in-12. Plusieurs discours académiques ; des recherches sur les Antiquités sur Lyon et plusieurs écrits sur des matières politiques.

38) ARCH. N. F 7 8468 B. Delandine nous est présenté comme un homme fort ambitieux qui ne se contenterait pas de sa place de bibliothécaire.

39) ARCH. D. Rhône T 262. Nous évoquerons dans le tome suivant les rivalités entre Delandine et le proviseur.

40) ARCH. D. Rhône 4 M 388.

41) -ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1820, décès, 1, acte 1666.

Dumas, dans son hommage à Delandine, nous apprend que ce dernier avait composé l'inscription qui devait être gravée sur sa tombe :

Sous la voûte du ciel.

Ici repose du sommeil de la mort

André François Delandine

Né en 1756 mort en...

Il fut bibliothécaire de Lyon.

De la longue liste des ouvrages de Delandine, cité par Dumas, nous retiendrons :

-Bibliothèque historique et raisonnée des Historiens de Lyon, 1787.

-Des Etats Généraux ou Histoire des assemblées nationales en France. Paris, Cuchet, 1788 in-8°, 279 p.

-Tableau des prisons de Lyon pour servir à l'histoire de la tyrannie en 1792 et 1793. Lyon, Danal, 1797, in-8°, 328 p.

-Chaudon ( L. M.), et Delandine ( F. A.), Nouveau dictionnaire historique, ou histoire dirigée de tous les hommes qui se sont faits un nom... depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours... avec des tableaux chronologiques. Lyon, Bruyset aîné, an XII, 13 vol. in-8°

42) -ARCH. N. F 17 21.666.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 353.583. Dumas (J. B.), Biographie. Eloge de Monsieur l'abbé Claude Antoine Roux, né à Lyon, le 18 juin 1750, mort à Ecully, le 1er décembre 1829. in-8°, 23 p.

43) -ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, 1750. Claude Antoine Roux, né de Pierre Roux et de Marie Joseph Blanc, le 18 juin 1750, rue de la Lanterne.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388. On a une précision sur son père : " Roux était le fils d'un cordonnier pauvre. "

44) ARCH. D. Isère D 47. A la suite du départ de Brochier, professeur de philosophie, le principal Ray décide d'écrire à Paris pour qu'on lui envoie un professeur de philosophie. Roux qui avait commencé l'enseignement de la physique se présente pour enseigner la philosophie.

45) ARCH. D. Isère D 47. C'est lors de la séance du 19 septembre 1774 que Roux indique qu'il va partir de Grenoble pour Lyon.

46) Dumas, ouvr. cit., p. 51.

47) Almanach de Lyon 1775.

48) ARCH. D. Rhône 1G 75. Il semble que Roux ait retardé son ordination.

49) -Dumas, ouvr. cit., p. 51. Il n'a écrit aucun ouvrage. Son admission s'est peut-être faite sur la qualité de ses sermons puisqu'il avait la renommée d'un bon prédicateur.

-Bonnell (J), l'Histoire de l'Académie de Lyon pendant la période révolutionnaire (1789-1793). Lyon, Waltener, 1901, in-4°, 90 p. Cet ouvrage a été publié dans la Revue du Lyonnais (1901, tome 34, p. 1 à 47 et p. 112 à 131).

L'auteur nous donne quelques renseignements complémentaires sur Roux.

50) Valson (C. A.), La vie et les travaux d'André-Marie Ampère. Lyon, Vitte et Perenssel, 1846, in-8°, 211 p.

51) Roux (C.), Histoire comparée et résumée des Ecoles centrales du Rhône et de la Loire 1796-1803, et de leurs jardins botaniques. Lyon, Rey, 1913, in-8°, 34 p.

52) ARCH. N. DXIX 11. On ne possède pas les registres de Lyon.

53) ARCH. N. F 1 CIII Rhône 7.

54) Portallier et Vindry, ouvr. cit., p. 52.

55) On est réputé émigré si on s'absente plus de trois mois de son domicile.

56) Ce qui explique son amitié avec Jars, propriétaire à Ecully.

57) ARCH. D. Rhône 2 M 3. Verninac écrit : " Roux, mathématicien distingué et auteur de plusieurs ouvrages de littérature. " Cette remarque infirme ce qu'écrivit Dumas. Il aurait laissé des ouvrages manuscrits à l'Académie.

58) -Launay (L. de), Ampère (André-Marie). Correspondance du grand Ampère. Paris, Gauthier-Villars, 1936, in-4°, 826 p. en 2 vol.

-Cheuvreux (Mme H.), Ampère André-Marie et Jean-Jacques Ampère. Correspondance et souvenirs (de 1805 à 1864). Paris, Hetzel, 1875, 2 vol. in-8°.

59) ARCH. N. F 1 CIII Rhône 1.

60) Almanach de Lyon an XL.

61) ARCH. D. Rhône 2 m 12. Ecclésiastique instruit surtout en littérature et mathématiques. Monsieur l'abbé Roux, pendant 10 ans de sa vie, a rendu à la ville de Lyon le grand service d'instruire avec succès les jeunes gens de cette ville en

remplissant et successivement avec intérêt la chaire des humanités et d'éloquence au Collège Notre-Dame.

62) ARCH. D. Rhône 2 M 13.

63) ARCH. N. F 17 1929. " Il est prêtre. Il en a quitté les fonctions. Il a même témoigné plus que de l'éloignement pour la religion. " Commentaire de 1808.

64) Dans son dossier de retraite, Roux ne donne aucune indication sur sa candidature au Lycée de Lyon. Mais il aurait peut-être préféré le poste de professeur de belles-lettres.

65) -ARCH. N. F 17 21.666.

-Calamy (M.), Histoire de la restauration de l'Oratoire au XIXème siècle. S. L, 1980, Atelier de l'Essec, 2 vol., 520 p. et 189 p. Thèse de 3ème cycle présentée devant la Faculté de Lettres de Lyon III.

-Havelange, Huguet et Lebedeff, ouv. cit., note 3.

66) Date donnée par son dossier de retraite.

67) ARCH. N. M 215, 17.

68) -Prevost (M.), Belloy, in Dictionnaire de biographie française de M. Prevost et Roman d'Amat. Tome VIII, p. 1371 et 1372.

-Lesort (A.), Belloy, in Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique. Paris, Letouzé et Ané, 1933, tome V, p. 931 à 933.

Jean-Baptiste Belloy 1709-1808. Evêque de Marseille en 1755, il est nommé archevêque de Paris en 1803, et reçoit le chapeau de cardinal en 1803.

69) ARCH. N. N. MM 592.

70) ARCH. N. MM 615.

71) ARCH. D. Rhône 1 L 1064.

72) Gontard (M.) Histoire des Lycées de Marseille, sous la direction de Maurice Gontard. Aix-en-Provence, 1984, 254 p. L'auteur indique qu'il a été professeur à l'Ecole centrale de Nice. C'est une erreur. Il y a confusion avec un homonyme.

73) ARCH. N. F 17 7855.

74) Gontard, dans son ouvrage ne fait aucune allusion aux conflits importants des débuts du Lycée de Marseille.

75) Cette retraite pose un problème à Fourcroy. C'est la première fois qu'on est amené à proposer une retraite à un membre de l'enseignement. Roman obtient un canonicat. En 1808, il est nommé inspecteur général. En 1811, il est conseiller ordinaire de l'Université. En 1815, il est en mission à Lyon et il est chargé des fonctions de recteur. Son principal rôle est d'épurer le Lycée de Lyon. Il s'acquitte consciemment de sa mission.

76) Sources :

-ARCH. N. F 17 20.139. Bérenger ne donne guère de renseignements dans son dossier de retraite.

-ARCH. N. F 17 1687.

-B. N. Ms fr 25681, I, 99.

Dans son ouvrage, les Soirées provençales, Bérenger nous donne quelques indications sur sa jeunesse.

Ouvrages :

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 351.765. Dumas (J. B.), Notice historique sur Laurent Pierre Bérenger, mort le 26 septembre 1822. Lyon, Boitel 1836, in-8°, 23 p.

-Dumas (J. B.), Notice historique sur Laurent Pierre Bérenger, lue dans la séance publique de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, en date du 1er juillet 1823, in Revue de Lyonnais, 1836, tome III, p. 113 à 123.

-Carré (G.), L'enseignement secondaire à Troyes du Moyen Age à la Révolution. Paris, Hachette, 1888, in-4°, 390 p.

-Le Constitutionnel, 2 octobre 1822, page 3.

-Franqueville (Charles-Franquet comte de), Le premier siècle de l'Institut de France 25 octobre 1795-25 octobre 1895. Paris, Rothschild, 1895-1896, 2 volumes in-4°.

-Var Historique 1838, page 127 et 1940, page 142.

-Reboul (R.), Un littérateur oublié. Paris, Claudin, 1881, in-8°, 48 p.

-Bregnot du Lut et Péricaud aîné, *ouvr. cit.*, p. 52.

Dictionnaires biographiques :

les dictionnaires biographiques donnent des notices sur Laurent-Pierre Bérenger, mais ignorent qu'il a été le premier proviseur du Lycée de Lyon.

-Biographie universelle ou dictionnaire historique des hommes qui se sont faits un nom de F. X. de Feller, tome 1, p. 447, nous donne des indications importantes.

-Nouvelle biographie générale sous la direction de M. le Dr Hoefffer, tome V, p. 472 et 473, reprend les principaux renseignements donnés par Hoefffer, mais dresse une bibliographie des principaux ouvrages de Bérenger.

-Grand dictionnaire universel Larousse du XIXème siècle, tome 2, p. 571, consacre quelques lignes à Bérenger.

-La Grande Encyclopédie, tome VI, p. 286, fait quelques erreurs sur sa biographie.

-Bonardet (E.), Bérenger in dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat. Tome V, p. 1494, fait de nombreuses erreurs sur sa biographie. En particulier, il cite l'ouvrage de E. Legouvé Le Bérenger des écoles comme une étude sur Laurent Pierre, alors que cet auteur s'intéresse au chansonnier Bérenger.

Reprenant les mêmes erreurs, Gavot (J.), Tourisme littéraire en Haute-Provence. Nice, Editions Pierotti, 1968, in-8°, 264 p., indique que Bérenger a fait ses études à Toulouse.

Collier (R.), La vie en Haute-Provence de 1600 à 1850, Thèse dactylographiée, présentée devant la Faculté de Nanterre en 1970, 522 p. en 2 vol. Cette thèse a été reproduite en partie par la

Société littéraire des Alpes de Haute-Provence en 1973. L'auteur parle d'Antoine Bérenger.

La plupart des dictionnaires biographiques du XXème siècle ignorent Bérenger.

77) ARCH. D. Digne, *Registre paroissial de Riez 1749*, Laurent Pierre Bérenger, fils de Louis et de demoiselle Angélique Reboul, né le 28 novembre 1749.

78) Aubert (F.), Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye. Paris, Berger-Levrault (reprints), 1980. Tome VII, p. 408.

Louis-Joseph de Montmonrency-Laval, né en 1724, fut successivement évêque d'Orléans, de Condom et de Metz.

79) Dumas parle de cousin.

80) Raconté par Bérenger dans les Soirées Provençales.

81) ARCH. D. Isère 5E 547/2, Paroisse Saint-André le Bas. Le jeudi 14 novembre 1765 a été enterré dans la chapelle du séminaire le corps de Messire Bernard Bérenger de la Congrégation de l'Oratoire qui a été écrasé par une charrette, à 5 heures du matin.

82) ARCH. N. F 17 20.139.

83) Almanach de Lyon 1765.

84) Lallemand, *ouvr. cit.*, p. 48. Or, dans ARCH. N. MM 615, il est indiqué qu'il a été admis en 1766, donc à l'âge requis. Bérenger lui-même dans ARCH. N. F 17 1687 raconte qu'il est parti au Collège de Notre-Dame-des-Grâces en Forez, en 1766, ce qui confirme son admission à Lyon en 1765. Bérenger prétend aussi avoir enseigné à l'âge de 15 ans. Dans ce cas, ce serait au Collège de Tournon où il aurait été employé par les Oratoriens. D'après Dumas, il serait resté à Lyon de 1765 à 1767, puis il aurait fait ses études à Notre-Dame-des-Grâces, de 1767 à 1769.

85) Compère et Julia, *ouvr. cit.*, p. 47. Le Collège de Notre-Dame-des-Grâces en Forez fut fondé en 1652, connut une interruption de 1729 à 1760 et fut fermé en 1788.

86) Almanach de Lyon 1771 et ARCH. D. Rhône D 305 (c'est la seule liste des Oratoriens que nous possédons). On peut lire : 5ème le C. Laurent Baranger.

87) Carré, ouvr. cit., note 76.

88) Le nouveau règne, poème présenté à Monsieur. Paris, 1774, in-8°, 6 p.

89) ARCH. N. F 17 1687.

90) Cette vocation aurait été tardive. Nous pensons donc que Bérenger fabule à son sujet.

91) ARCH. D. Loiret D 338. Les archives ont brûlé. Il ne reste que le catalogue imprimé de la série qui nous donne malgré tout de précieux renseignements.

92) -Tranchau (L. H.), Souvenirs du Collège d'Orléans depuis l'expulsion des Jésuites (1762). Le Bureau d'administration. Le Concours pour les chaires vacantes. Deux professeurs : MM Bérenger et Genty (fragment de l'Histoire du Collège et Lycée d'Orléans). Orléans, Herluison, 1891, in-8°, 52 p.

-Tranchau (L. H.), Le Collège et le Lycée d'Orléans (1762-1892), notes, souvenirs, documents. Orléans, Herluison, 1893, in-8°, 662 p.

93) Il reste donc au Collège de Troyes jusqu'en 1775 ou début 1776 avec sa classe de rhétorique. Tisseur pense à tort qu'il s'est brouillé avec les Oratoriens.

94) B. M. de Lyon, Fonds Coste manuscrit 1106.

Nos Robins aux cheveux flottants

Nos aimables impertinents.

Il est indiqué sur le manuscrit que Bérenger a donné quittance des coups de bâton.

95) Les voyages de Provence paraissent en 1783 chez Couret de Villeneuve à Orléans. La deuxième édition, plus connue, paraît sous le titre Les Soirées provençales, ou Lettres de M. Bérenger écrites à ses amis pendant ses voyages dans sa patrie. Paris, Nyon



aîné, 1786, 3 volumes in-12. Une note de 1828 du Tome VII des Archives historiques et statistiques du département du Rhône, fait état d'une polémique concernant le véritable auteur des Soirées Provençales. " On a souvent dit que possesseur des manuscrits du marquis de Pezay, il (Bérenger) y avait pris plusieurs pièces et en particulier c'était dans le portefeuille de son ami qu'il avait trouvé les Soirées provençales... Ce qu'il a de certain, c'est qu'une des pièces qui figurent dans cet ouvrage intitulé, Retour en Provence, épître à M. de Reyrac, avait paru en 1782 sous le nom de M. Bérenger dans l'Almanach des Muses avec cette note : l'idée de cette pièce est tirée des Soirées Provençales, ouvrage encore manuscrit dans le portefeuille de feu M. le marquis de Pezay. "

En réponse, la même année, Gabriel de Moyria s'insurge contre cette accusation et affirme que les Soirées Provençales sont bien de Bérenger.

96) La Morale en actions, ou élite de faits mémorables et d'anecdotes instructives propres à faire aimer la vertu. Lyon, Périsse, 1787, 2 volumes in-12. Le 2ème volume est du Père Eustache Guibaud. Cet ouvrage, utilisé longtemps dans les écoles primaires, présente une série d'anecdotes simples donnant une leçon de morale. On compte plusieurs rééditions. C'est peut-être à son sujet qu'on a confondu Bérenger avec le chansonnier à propos de l'ouvrage de Legouvé : Le Bérenger de nos écoles.

97) Les Soirées Provençales, édition de 1819.

98) Dumas, ouvr. cit., p. 51.

99) Eloge de M. de Reyrac, Paris, veuve Duchesne, 1783, in-8°, 32 p.

100) Sans doute le 1er volume de Recueils amusants de voyages en vers et en prose, faits par différents auteurs, auquel on a joint un choix des épîtres, notes et fables, ... qui ont rapport aux voyages. Orléans, Couret de Villeneuve, 1783-1787, 9 volumes in-12 .

101) Ce serait l'abbé de Reyrac qui aurait présenté sa candidature. Nous n'en avons pas trouvé confirmation. Certains auteurs affirment que l'abbé de Reyrac lui-même l'aurait fait nommer. Mais, c'est oublier que l'abbé de Reyrac est mort depuis 2 ans.

102) ARCH. N. F 17 20.139. A la suite d'une maladie de poitrine, on lui accorde une pension de 400 livres, le 17 février 1785.

103) Tranchau, ouvr. cit., note 92.

104) Nizier de Puispelu, ouvr. cit., p. 46, pense à tort que le Collège d'Orléans est un collège oratorien. Il affirme ainsi que les Oratoriens se seraient séparés de Bérenger à la suite de sa conduite et de ses écrits scandaleux. Cette interprétation est reprise par la suite.

105) En 1785, il va à Lyon pour essayer sans doute négocier son engagement.

106) Pour certains auteurs, ce serait la duchesse de Villeroy qui lui aurait trouvé cette place avec le soutien des Oratoriens. Bérenger dans ARCH. N. F 17 1687 affirme que c'est le président Allard de Silès.

107) Ambiguïté dans la Grande Encyclopédie reprise par la suite. Il aurait obtenu une place de précepteur chez le duc de Valentinois et le prince de Monaco. A partir de là, on écrit qu'il a obtenu une place de précepteur chez le duc de Valentinois d'où il aurait été obligé de démissionner en 1786 ; puis il aurait trouvé une place de précepteur chez le prince de Monaco. Mais en fait, le duc de Valentinois et le prince de Monaco sont une seule et même personne. Il s'agit d'Honoré V Gabriel Grimaldi 1778-1841 (Révérend, ouvr. cit., p. 62).

108) Il vient à Lyon en 1782, lors d'un voyage dans le sud de la France (Soirées Provençales). En 1785, il produit des vers devant l'Académie de Lyon pour célébrer l'amitié de Ducis et de Thomas. Certains auteurs en ont conclu trop vite qu'il s'était installé

définitivement à Lyon à cette date. Il est revenu dans cette ville au cours des années 1787-1788, car son ouvrage le Mentor vertueux est publié à Lyon, en 1788. Il a dû s'occuper de la publication.

109) Almanachs royaux de 1786, 1787 et 1788. Domicilié Barrière Blanche.

110) Le Mentor vertueux, moraliste et bienfaisant. Paris, Nyon, 1788, in-12, 540 p. Ecole historique et morale du soldat et de l'officier, à l'usage des troupes de France et des écoles militaires. Paris, Nyon, 1788 in-12, 3 volumes.

111) Réimpression de l'Ancien Moniteur de la R. F. depuis la réunion des Etats généraux jusqu'au Consulat. Paris, Plon, 1850, tome 2, numéro 67, p. 3. Bérenger, ancien censeur : " Je vous prie de déposer pour moi sur l'autel de la paix, une quittance de 200 livres, sur les rentes réservées aux créanciers de la maison de Guéméné. J'étais ce qu'on appelle censeur royal ; j'abdique ce vain titre. Bérenger, citoyen de Toulon, gouverneur du prince Honoré de Monaco.

112) Daunou a été professeur au Collège oratorien de Troyes mais Bérenger était déjà parti pour Orléans.

113) Réimpression de l'Ancien Moniteur de la R. F. depuis la réunion des Etats généraux jusqu'au Consulat. Paris, Plon, 1850, tome 2, p. 227. Gratifications extraordinaires en faveur des savants et artistes : 2000 livres à Bérenger, littérateur.

114) Nouvelles pièces intéressantes, servant de supplément à tout ce qui a été publié sur les Etats Généraux et sur l'Education des princes destinés à régner. Paris, 1789, 2 tomes en 1 vol. in-8°.

115) Les Quatre états de la France. S. L, 1789, in-8°, 99 p. De la prostitution. Cahier et Doléances d'un ami sur les moeurs adressé spécialement aux députés de l'Ordre du Tiers Etat de Paris. Paris, au Palais-Royal, 1789, in-8°, 29 p.

116) ARCH. D. Rhône 4E 591, Registre paroissial de Chaponost, 1790. 6 février 1790, mariage de Bérénger et de Catherine Souchay.

117) ARCH. D. Rhône 3E 5119 Notaire Fromental Guillaume. Contrat de mariage entre Laurent Pierre Bérénger et Catherine Souchay. Son beau-père verse 200 livres par an. Le jeune couple peut compter sur 16.000 livres par la famille.

118) -ARCH. D. Rhône Fonds Frécon. Dossier bleu.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste. Pierre Hélène Souchay écuyer et dans les Archives historiques et statistiques du département du Rhône, tome VII, p. 313. Souchay ancien directeur honoraire de l'Ecole de dessin de Lyon, associé de l'Académie.

119) Portallier et Vindry, ouvr. cit., p. 52. Marguerite Vouty, tante paternelle de Claude Vouty s'était mariée à Pierre Vionnet, fusillé le 24 janvier 1794. Jeanne Marie Vionnet était soit sa soeur, soit sa cousine.

120) ARCH. D. Rhône 4E 591, Registre paroissial de Chaponost, 1790. 6 février 1790. Laurent Pierre Bérénger... demeurant depuis plusieurs années à Paris chez le duc de Valentinois paroisse de Saint-Pierre de Montmartre... En suite d'une publication en la dite paroisse de Montmartre. On a confirmation avec l'acte de décès de son fils où il est écrit, né à Paris en mars 1791.

121) En 1792, il publie un ouvrage à Paris. Mémoires historiques et pièces authentiques sur M. de La Fayette pour servir à l'histoire des Révolutions. Paris, Le Tellier, an II, in-8°, 303 p. On peut donc penser qu'il est encore à Paris.

122) Dans ARCH. N. F 17 20.139, Bérénger indique qu'il a été le précepteur du duc de Valentinois, durant 8 ans, ce qui donnerait 1792 ou 1793. Il se peut qu'il ait gardé le titre sans en exercer la charge.

123) Dans ARCH. N. F 17 1687.

124) Trénard, ouvr. cit., p. 46.

- 125) Dumas, ouvr. cit., p. 52.
- 126) ARCH. D. Rhône 4E 42.592, Registre de l'état civil de Chaponost, an III. Acte de naissance d'Angélique Jeanne Marie Bérenger, le 29 thermidor an III (16 août 1795).
- 127) Péricaud (M. A. ), Note sur le professeur Bérenger et le poète Bérenger, in Revue du Lyonnais, 1857, nouvelle série, tome XV, p. 262 à 263.
- 128) Franqueville, ouvr. cit., note 76.
- 129) -Journal de Lyon par Pelzin, 10 frimaire an V (30 novembre 1796), numéro 154.  
-Journal de Lyon par Pelzin, 16 frimaire an V (6 décembre 1796), numéro 156. Quelques réflexions sur le commerce de Lyon et sur l'enseignement lyonnais.
- 130) ARCH. D. Rhône T 261.
- 131) Journal de Lyon par Pelzin, 3 fructidor an V (20 août 1797), numéro 225.
- 132) ARCH. M. Lyon 2R 42. Discours annuels de Bérenger à l'occasion de la séance des prix de l'Ecole centrale. En particulier le discours de l'an VIII, intitulé les Lyonnais, adressé au préfet Verninac où il fait une description de Lyon et de ses malheurs sous la Révolution.
- 133) ARCH. D. 1 L 1065.
- 134) Dumas raconte que Bérenger est délégué par l'administration départementale du Rhône pour relever les débris du monument élevé à Thomas par Monseigneur de Montazet et à cette occasion, il prononce son éloge à l'Académie. De même professeur à l'Ecole centrale, il prononce un discours devant ses élèves, discours qui s'adresse à son fils. " Souviens-toi que le jeune Thomas abhorrera la paresse et l'ignorance... Il adora les Arts et les Belles Actions. Que ton âme, comme la sienne se voue aux idées nobles, pures et utiles, et je bénirai le ciel de m'avoir rendu père. "

135) Lors de la restauration de l'Athénée, Pitt avait été nommé secrétaire des Belles-Lettres et Arts. A sa mort, d'après Bérenger, on lui aurait proposé la fonction. Il l'aurait refusée prétextant ses nombreuses occupations. En fait, il y a conflit entre Delandine et Bérenger pour cette charge. Pour les départager, on choisit Roux déjà secrétaire des sciences.

136) ARCH. D. Rhône 2M 13.

137) Journal de Lyon et du Midi du 17 nivôse an X (7 janvier 1801), numéro 9.

138) Journal de Lyon et du Midi du 27 nivôse an X (17 janvier 1801), numéro 13.

139) Journal de Lyon et du Midi du 27 nivôse an X (17 janvier 1801), numéro 13. " Sois l'interprète de nos vœux  
pour ton bonheur inaltérable,  
femme charmante, épouse aimable  
du vainqueur de plus glorieux. "

140) Charlety (S), La vie politique à Lyon sous Napoléon, in revue d'histoire de Lyon. 1905, p. 371 à 375.

141) La Morale en actions ou liste d'anecdotes, de préceptes et de discours propres à former la jeunesse, à la vertu et à l'art d'écrire. Lyon-Paris, Nyon jeune, 1801 in-12, 3 volumes.

142) Académie de Rouen, de Toulon.

143) B. M. de Lyon, Fonds Coste 354.592.

144) Almanach de Lyon an X.

145) Dumas ouvr. cit., p. 51. Lettre de Fontanes du 28 août 1806, à Bérenger.

146) Madame de Staël, lettres à Bérenger de Lyon, à Talma et à une amie, in Revue du Lyonnais, 1850, 2ème série, 1.

147) Bulletin de Lyon du 15 prairial an XI (4 juin 1803).

148) Dumas, ouvr. cit., p. 51.

149) ARCH. A. de Lyon EF3. Excellentes relations entre Madame de Vouty et les autorités ecclésiastiques.

150) Bulletin de Lyon du 11 nivôse an XI (1er janvier 1803).

151) -Bulletin de Lyon du 19 germinal an XI (9 avril 1803).  
Compte rendu d'un ouvrage en cours sous presse. Prières destinées de l'Ecriture Sainte, de l'Imitation de Jésus-Christ et des Confessions de Saint-Augustin... Ouvrage destiné aux pensionnats.

-Bulletin de Lyon du 27 messidor an XI (16 juillet 1803). On fait un compte rendu de cet ouvrage. " Il est terminé par 4 prières pleines de douceur et d'onction tiré de l'excellent livre de piété intitulé, l'adorateur en esprit et en vérité par M. l'abbé Jauffret. " Bérenger rend donc hommage au premier vicaire général pour assurer la diffusion de son livre. Mais il entretient d'excellents rapports avec celui-ci et son neveu (Reboul, ouvr. cit., note 76).

152) Bulletin de Lyon du 27 frimaire an XI (18 décembre 1802).

153) ARCH. N. F 17 7839.

154) Bulletin de Lyon du 21 vendémiaire an XI (13 octobre 1802).  
Lettre d'un ami des arts à Monsieur L. P. Bérenger, membre associé de l'Institut, professeur de belles-lettres au Lycée de Lyon, 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802). Bérenger, à cette date, sait qu'il sera nommé professeur de belles-lettres. Il a averti ses amis de sa nomination.

155) ARCH. N. F 17 7839. Une fois nommé, proviseur, Bérenger continue ses cours de belles-lettres à l'Ecole centrale. Il marque ainsi ses préférences.

156) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de la Commission du 26 nivôse an X (16 janvier 1803).

157) ARCH. A. de Lyon. EF3. Lettre de Fesch à Courbon le 3 vendémiaire an XI (25 septembre 1802). " Faites savoir à M. Bérenger qu'il se doit à ses concitoyens, à sa vocation et au bien que la Providence lui commande de faire, qu'il ne faut point se rebuter pour des contradictions qui éprouvent l'homme de bien. " Nous interprétons ce passage comme une pression de l'archevêque sur Bérenger qui ne veut pas de la place de proviseur.

158) ARCH. N. AFIV 84.474.

159) Bulletin de Lyon du 30 pluviôse an XI (19 février 1803). Sa nomination est accompagnée du commentaire suivant : " Un homme qui a bien mérité des lettres et de la morale, et dont la vie entière a été consacrée à l'Instruction publique, vient d'être nommé Proviseur du Lycée de Lyon. C'est une nouvelle preuve de la justice et de la sagesse, qui président à tous les choix du gouvernement, secondé par le zèle, les lumières et le discernement des Inspecteurs de l'Instruction publique. "

160) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Villar du 4 vendémiaire an XII (27 septembre 1803).

161) Dans la préface de son fablier en vers, publié à Lyon en l'an X.

162) Lui-même est souvent accusé par ses détracteurs d'être un mauvais compilateur.

163) Jean-Jacques Burlamaqui 1694-1748. L'ouvrage dont il est question s'intitule Principes du droit de la nature et des gens, Yverdon, 1766- 1768, 8 vol. in-8°. Ses traités forment la base de l'enseignement du droit dans un grand nombre d'écoles.

164) Lallemand, ouvr. cit., p. 48.

165) ARCH. N. AFIV 84 474.

166) ARCH. N. F 17 7839. Notre source principale est muette.

167) ARCH. D. Seine et Marne 1T 459 et 1T 551. Nompère de Champagny est chef d'institution. Il voulait rester à Paris et désirait être nommé proviseur dans le premier lycée formé dans cette ville.

168) Louis Annet Nompère de Champagny est un personnage mal connu. Révérend, dans son Armorial du Premier Empire, même dans l'édition revue par Tulard, le confond avec son cousin Claude Marie et lui attribue généreusement une postérité. Il est né à Roanne le 4 septembre 1757 (ARCH. D. Loire 32 188/2). C'est le deuxième fils de Charles de Nompère, chevalier de Champagny, et



de Geneviève Dubost de Boisvert (Henri de Jouvencel, L'assemblée de la noblesse du baillage du Forez en 1789. Etude historique et généalogique. Lyon, Brun, 1921, in-4°, 642 p.). Son frère aîné, le futur duc de Cadore, nous donne quelques indications sur sa vie (Souvenirs de M. de Champagny duc de Cadore. Paris, Renouard, 1846, in-8°, 221 p.). Il suit les cours du Collège de Roanne. Il perd sa mère et son père se remarie avec une soeur de l'abbé Terray (ARCH. D. Loire 3 E 254/1). Grâce à l'appui du secrétaire d'état, le frère aîné est envoyé à l'Ecole Militaire de Paris et Louis Annet le remplace à l'Ecole de la Flèche. Une fois ses études terminées, Louis Annet retourne à Roanne. Il fait ses études au Séminaire Saint-Irénée car on le destine à l'état ecclésiastique. Son père meurt en 1785 et il obtient de l'archevêque de Lyon (ARCH. D. Rhône 1G 76) son dimissoire pour continuer ses études à la Faculté de théologie de Paris. Son ami Devins des Esvilles lui rappelle qu'ils ont suivi ensemble les cours de théologie (ARCH. D. Rhône, T, Fonds rectoral). Il obtient sa licence (Depéry (J.), Notice sur M. Fournier, décédé évêque de Montpellier. Montpellier, A. Seguin, 1835, in-8°, 16 p.). L'auteur indique que le futur évêque de Montpellier eut comme condisciple l'abbé de Champagny). Il est nommé prêtre à la paroisse Saint-Jean de Grève (Delarc (abbé), L'Eglise de Paris pendant la Révolution française (1789-1801). Paris, Desclée de Brouwer, 1895-1898, 3 vol. in-8°). Il reste en fonction jusqu'en 1792, date à laquelle, il refuse de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Il est arrêté, échappe aux massacres de Septembre. Il quitte Paris et va s'installer à Fontainebleau (Il se peut qu'il ait auparavant émigré). Il aurait, dit-il, établi une maison d'éducation dès 1792 (ARCH. N. F 17 20376). En germinal an IV (mars-avril 1796), on crée une Ecole centrale à Fontainebleau (ARCH. D. Seine et Marne 1T 551 et Bitry (G.), L'enseignement secondaire à Fontainebleau. Fontainebleau, 1925, in-16, 50 p. et Thoison (E.), Le 1er collège de

Fontainebleau et son principal, in le journal l'abeille 1910 p. 71). Nompère de Champagny profite de cette proximité et d'après le préfet, son pensionnat devient le plus important de la ville. On y enseigne les langues latine, française et même anglaise, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques. On peut faire aussi des études de dessin et de musique. On y reçoit 40 pensionnaires encadrés par 5 professeurs. Son importance lui permet de devenir une école secondaire. (Il fallait avoir au moins 50 pensionnaires. Cependant il semble que le pensionnat de Nompère de Champagny n'ait jamais dépassé les 40 pensionnaires). La ville de Fontainebleau espère la création d'un lycée. Nompère de Champagny ambitionne d'en devenir le proviseur, ce qui expliquerait son refus du poste de censeur du Lycée de Lyon. Le Lycée de Fontainebleau n'est pas créé. Nompère de Champagny demande Paris mais il essuie un autre refus. Il est donc obligé d'accepter sa nomination de proviseur au Lycée de Lyon le 8 fructidor an XIII (26 août 1805). Il espère toujours revenir à Paris à la première occasion mais il est maintenu à Lyon. En 1809, il n'est pas nommé au Conseil de l'Université et doit se contenter de la place de recteur de l'Académie de Lyon, fonction qu'il cumule avec celle de proviseur jusqu'en octobre 1810. Le chanoine Bonnevie le remplace à la tête du lycée (sa nomination officielle est du 24 décembre 1810). Nompère de Champagny est recteur jusqu'au 30 août 1815. A cette date il est victime de l'épuration de la Restauration. Il reste à Lyon jusqu'en septembre 1819. Puis il part pour Paris habiter chez son frère qui essaye en vain de lui faire obtenir une place dans l'Instruction publique. Il décède dans cette ville le 14 janvier 1827 (ARCH. N. F 17 20.376).

169) Fierville (C.), Archives des lycées, proviseurs et censeurs, 1er mai 1802-1er juillet 1893. Documents administratifs recueillis et classés pour la première fois. Paris, Firmin Didot, 1894, in-8°,

526 p. Nous n'avons pas de précisions car, il n'existe pas de dossier de retraite. Fierville constate qu'il n'a plus trouvé de renseignements sur Apert après 1812. Nous avons rencontré beaucoup de difficultés pour reconstituer sa biographie.

170) ARCH.D. Marne 2E 496 2. Registre paroissial de Pargny, 1774. Claude Jacques Apert, fils de Joseph Apert, laboureur et garde des bois et de Catherine Bidault.

171) Catherine Bidault et Joseph Apert se sont mariés en 1756 et ils auront 9 enfants.

172) ARCH. N. M 168.

173) ARCH. N. F 17 20376, dossier de retraite de Champagne. Il est décédé le 15 septembre 1813.

174) ARCH N. F 17 6722.

175) ARCH. D. Yvelines, 4 1T 1. Champagne indique qu'Apert a été sous ses ordres depuis 10 ans. Nous supposons donc qu'Apert a été maître d'études au Prytanée de Paris, ce qui lui permet d'être choisi comme censeur. Mais nous n'avons pas pu confirmer notre hypothèse.

176) ARCH. N. F 17 7350. Lettre d'Hardouin, juge en la Cour d'appel, au conseiller d'Etat Fourcroy, 18 fructidor an XIII (5 septembre 1805). Il affirme que le sort de son fils est attaché à celui d'Apert.

177) ARCH. N. F 1d II A 3. Apert dans une pétition datée du 12 ventôse an X (3 mars 1802) se recommande de Monge, Lacépède, Desfontaines, Des Esserts, Champagne, Haüy et Perugaux.

178) ARCH. N. F 17 7839.

179) ARCH. N.F 17 21010. Dossier de retraite de Jossinet. Il ne contient pratiquement aucune pièce et de ce fait, nous n'avons pratiquement aucun renseignement.

180) ARCH. M. Dijon. Registre Paroissial de Saint-Jean, 1744, feuillet 266.

181) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, mariages, an VI, Nord, acte 268. Sur l'acte de mariage de son neveu, il est indiqué : négociant, 13, rue Sainte-Catherine.

182) ARCH. D. Rhône 1F 118. Lettre du 9 avril 1807 de l'épouse de Jossinet au cardinal Fesch où elle le remercie de son appui.

183) ARCH. N. F 17 7886. Lycée de Moulins. La Commission constate qu'elle a reçu plus de demandes pour Lyon que pour Moulins.

184) ARCH. N. F 17 7839 et ARCH. N.F 17 7886. Malgré l'hostilité de l'opinion à Moulins, des prêtres mariés sont pris comme professeurs.

185) ARCH. D. Rhône N 3 Conseil général an IX.

186) ARCH. D. Rhône 2 M 3.

187) ARCH. D. Rhône N 3 Conseil général de l'an X.

188) Launay, ouvr. cit., note 58.

189) -ARCH. N. F 17 7414.

Saussac (R.), La formation du Lycée de Moulins : le choix des professeurs, in Bulletin de la société d'émulation du Bourbonnais, 1985, tome 62, p. 435-445.

190) Guidi, Idt et Ampère font jouer leurs relations.

191) Launay, ouvr. cit., note 58.

192) La Commission ne respecte pas cette règle. Elle décide selon les circonstances locales.

193) Camelin (J.) Les prêtres et la Révolution. Répertoire officiel du clergé schismatique du département Rhône et Loire (1791-octobre 1793). Lyon, Badiou-Amant, 1944, in-8°, 320 p.

194) ARCH. N. A FIV 1911 d 2 pièce 201.

195) Bulletin de Lyon du 2 germinal an XI (23 mars 1803). Camille Pernon s'occupe de lui.

196) ARCH. N. F 17 1689.

197) ARCH. N. F 17 1344/19.

198) Roux, ouvr. cit., note 51.

199) Almanach national an XI.

200) ARCH. D. Loire L 1026.

201) Roux Claude, Histoire des sciences naturelles et agricoles en Forez, département de la Loire. Lyon, A. Rey, 1911, in-8°, 383 p.

Jean-François Sébastien Worbe est né le 27 décembre 1771 à Dreux. Officier de santé, il est nommé professeur à l'Ecole centrale de la Loire le 25 vendémiaire an VIII (17 octobre 1799). Après son départ, il obtient son diplôme de médecin le 10 pluviôse an XIII (30 janvier 1805). Il publie sa thèse sous le titre de dissertation sur la théorie des fièvres. Le traitement des fièvres intermittentes. Il obtient aussi le diplôme de licencié en droit. Nommé médecin-chef de l'hôpital de Roanne, il est obligé d'abandonner ses fonctions à la suite d'un procès. Pour se venger il aurait publié une satire contre les personnalités de Roanne. Il se retire à Dreux en 1808. Il publie deux ouvrages : Eloge de Blaise Pascal. Rouen, Baudry, 1815, in-8°, 31 p. -Eloge de Louis XVI, roi de France et de Navarre. Paris, A. Eymery, 1816, in-8°, 45 p. Il meurt à Dreux le 2 mai 1836.

202) Fauget a peut-être été prêtre.

203) Pierre-Marie Marillier, après son départ de l'Ecole centrale, exerce la profession d'huissier. Il publie plusieurs ouvrages concernant sa profession : A MM. les huissiers de l'arrondissement de Roanne. Roanne, Ferlay, 1845, in-8° 3 p. -Protestation contre l'usurpation et la prostitution de l'état des huissiers. Roanne, Farine, 1849, in-4°, 3 p. -Le syndic des huissiers de l'arrondissement de Roanne à MM. les membres de sa corporation. Roanne, Ferlay, 1846, in-4°, 4 p.

204) ARCH. D. Loire L 1026.

205) -Camelin, ouvr. cit., note 193.

-Brossard, ouvr. cit., note 30.

-Lucas (C.), l'Eglise constitutionnelle dans la Loire après la Terreur in Cahier d'histoire, 1985, tome 30, p. 309 à 339.

206) ARCH N. F 17 7839.

207) Camelin, ouvr. cit., note 193.

208) -ARCH. N. AF IV 1912 d 4 pièce 152.

-ARCH. N. F 17\* 2408.

-ARCH. D. Rhône 1 G 76.

-Brossard, ouvr. cit., note 30

-Camelin, ouvr. cit., note 193.

Il est né le 31 mai 1766 à Vallouize dans le département des Hautes-Alpes. Il suit les cours du Séminaire Saint-Irénée. Il est ordonné prêtre le 6 août 1791 par Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon. Successivement, il occupe les fonctions de vicaire à Roanne du 28 août 1791 au 26 avril 1792, à Feurs du 20 septembre 1792 au 15 octobre 1792, et de Saint-Pothin de Lyon du 22 octobre 1792 jusqu'aux premiers mois de 1793. Il part à Montbrison et exerce la charge d'aumônier de la Charité. Il renonce à la prêtrise, occupe des fonctions à l'administration du département de la Loire en l'an VI et se marie à Roanne, le 21 frimaire an VI (11 décembre 1797). Nommé à l'Ecole centrale de la Loire, il est démis de ses fonctions à la suite de ses options politiques. En 1808, on le retrouve professeur de hautes mathématiques au Collège de Vendôme.

209) Il est né à Roanne en 1754. Avant la Révolution, il est capucin.

210) Il exerce les fonctions d'instituteur dans une école privée. Après le départ des Pères de la Foi du Collège de Roanne, il obtient un poste de professeur. Il exerce aussi la fonction de bibliothécaire. Il meurt en 1834. Il a laissé beaucoup d'ouvrages manuscrits. Roux cite : Etat de l'Ecole centrale de Roanne. Partie d'histoire naturelle. Cabinet. An IX. Pétrification du département de la Loire, rapport présenté par Tabard. An X.

211) ARCH. N. F 17 7414. En fait la Commission prendra ses décisions à Roanne.

- 212) ARCH. N. F 17 1344/1.
- 213) Almanach National an XI.
- 214) ARCH. N. F 17 21.313. Dossier de retraite de Mermet.
- 215) Dubois (E.), Histoire de la Révolution dans l'Ain. Bourg, Brechot, 1935, 6 vol. in-8°.
- 216) ARCH. N. F 17\* 2408. Il est né le 5 janvier 1765 à Franchelin dans le département de l'Ain. Après son départ de l'Ecole centrale, il enseigne sans doute dans une école privée.
- 217) ARCH. D. Ain 2 E 46396\*, Bourg, registre de l'état civil, décès 1849, acte 434, feuillet 109 2 décembre 1849. Il se serait donc marié et aurait exercé la profession de tailleur d'habits.
- 218) B. M. de Lyon, Fonds Coste manuscrit 1054. Lettre de la Commission au préfet datée du 8 ventôse an XI (27 février 1803) et ARCH N. F 17 7839. Lettre de la Commission au conseiller d'Etat Fourcroy, datée du 8 ventôse an XI. Delambre et Villar indiquent qu'ils vont quitter Lyon et inspecter les départements du Rhône et de l'Ain alors qu'ils ont déjà établi leurs listes des professeurs des lycées de Moulins et de Lyon. En fait ils ne s'occuperont que du recrutement des élèves.
- 219) ARCH. N. F 17 21313.
- 220) ARCH. D. Jura 3E 141, Registre paroissial des Bouchoux 1763.
- 221) ARCH. N. D XIX, 21.
- 222) Alloing (L.), Le diocèse de Belley, histoire religieuse de l'Ain. Belley, Chaduc, 1938, in-16, 847 p. L'auteur nous raconte une édifiante histoire au sujet de Mermet. Incarcéré à la prison de Brou, l'abbé Mermet signe par "surprise" la formule d'Albitte où il abdique la prêtrise. Mais Rollet-Marat lui fait savoir que s'il ne se marie pas, il sera exécuté. Devant la douleur de sa mère, il se prête à un simulacre de mariage. Il se rend à Chevignat et se marie avec mademoiselle Vuillemenot, fille d'un notaire de la commune de Courmangoux. Bien entendu, ce mariage n'est pas

consommé. A la suite de la loi du 4 floréal an II (23 avril 1794), le 12 floréal an IV (le 1er mai 1796), il fait lire une rétractation, dans un discours émouvant à ses fidèles de Pressiat. Elle est acceptée par le préposé des diocèses de Lyon et de Saint-Claude. L'auteur conclut que ce pseudo-mariage fait penser que d'autres prêtres furent moins coupables qu'on pourrait le croire. En fait, Mermet abandonne toute fonction ecclésiastique et se montre farouche partisan de la Révolution.

223) ARCH. D. Rhône 1 L 1066. Mermet se présente deux fois.

224) Liste des ouvrages de Mermet, proposés par Siran (A.), Bibliographie de l'Ain, Bourg, Milliet-Bottier, 1831, in-8°, 528 p.

-Odes récitée à la fête funèbre qui a eu lieu à Bourg le 10 vendémiaire an VIII, pour honorer la mémoire du général Joubert, et composée par le citoyen Mermet, professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de l'Ain, in-8°, 8 p.

-Discours sur cette question : quels sont les moyens de prévenir les délits dans la société par le citoyen Mermet, professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de l'Ain. Bourg, Dufourt et Josserand, an VIII.

-Quels sont les moyens de prévenir les délits dans la société? par le citoyen Mermet, professeur à l'Ecole centrale de l'Ain. Bourg, Josserand et Janinet an IX.

-Dissertation sur cette question : le génie est-il au-dessus de toutes les règles ? Par Mermet, professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de l'Ain. Pont de Vaux, Berthet fils, an X, in-8°, 59 p.

-Discours de la paix par L. Mermet, professeur...prononcé à Bourg devant le peuple et les autorités constituées le 18 brumaire an X, jour de la fête de la paix. Bourg, Josserand et Janinet, in-4°, 12 p.

-Ode et stances sur la Terreur, par Mermet, professeur. Bourg, Bottier, in-8°, 8 p.



-Moyens d'améliorer l'enseignement par Mermet. Bourg, Bottier, 1802, in-8°, 8 p.

-Eloge de Jean de Lavalette-Parisot, grand-maître de Malte, par Mermet, (professeur à l'Ecole centrale, membre de la société de l'Ain). Moulins, Place, an XII, in-12.

-Discours sur la Morale par Mermet, Moulins, Place, in-12, 123 p.

-Eloge historique de M. Varenne-Fenille, ancien receveur général des impositions de Bresse et Dombes etc par l'abbé Mermet, Lons le Saunier, 1816, in-8°, 80 p.

Nous ajoutons à cette liste proposée par Siran ces ouvrages :

-L'art du raisonnement présenté sous une nouvelle façon, ouvrage analytique où, d'après des exemples particuliers, on s'élève à une théorie générale des opérations de l'esprit, essai particulièrement destiné aux élèves des écoles secondaires. Paris, Leriche, an XIII-1805, in-12, 257 p.

-Discours qui a obtenu la mention honorable au jugement du jury central d'Instruction publique du département du Vaucluse, sur cette question proposée en l'an VI : quels sont les moyens de prévenir les délits de la société par le citoyen Mermet. Paris, Pougens, an VIII, in-8°, 45 p.

-Essai sur les moyens d'améliorer l'enseignement et plusieurs parties de l'Instruction publique par Mermet, Bourg, Bottier, 1802.

-Leçons de belles-lettres pour servir de supplément au cours de belles-lettres de l'abbé Batteaux par M. Mermet. Paris, Moutardier, an XI (1802), 2 tomes en un volume in-12.

-Nouvelles observations sur Boileau, à l'usage des jeunes étudiants en littérature et des étrangers qui veulent apprendre la littérature française, précédées d'un essai sur ce sujet : combien la critique amère est nuisible aux progrès des talents, et suivies de l'éloge de Jules-César Scaliger, par M. Mermet, Paris, Genets, 1809, in-12, 226 p.

225) Ses attaques se portent contre d'Apvrieux dont le fils est nommé au Lycée de Lyon.

226) ARCH. N. F 17 1344/18. La Commission met en concurrence Mermet et Masson-Regniez, professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de Jemmapes. Or celui-ci est nommé professeur de la 2ème et 1ère de latin au Lycée de Bruxelles.

227) ARCH. N. AFIV 87.494.

228) ARCH. N. F 17 20.434. Dossier de retraite de François Clerc.

229) ARCH. N. F 17 1344/8.

230) Launay, ouvr. cit., note 58. Lettre de Clerc à Ampère.

231) ARCH. D. Jura 3 E 952. Registre paroissial de Sarrogna, 1769.

232) ARCH. N. F 17 1344/8.

233) ARCH. N. F 17 7818.

234) -Instruction sur les mesures républicaines et sur les mesures anciennes du département de l'Ain, comparées entre elles, contenant un exposé sommaire du système des mesures définitivement adoptées par la république française, les Principes du calcul décimal nécessaires à leur usage, etc., par F. Clerc, professeur de mathématiques à l'Ecole centrale de l'Ain. Bourg, Dufour et Josserand, an VIII, in-4°, 139 p.

-Instructions sur les mesures anciennes du département et les mesures nouvelles, par le citoyen Clerc, professeur à l'Ecole centrale de l'Ain. Bourg, Josserand et Janinet, an X.

235) Dumas, ouvr. cit., p. 51.

236) ARCH. N. F 17 20.119. Dossier de retraite de Beauregard.

237) ARCH. D. Ain 2 E 4620, Registre paroissial de Bourg, 1770, feuillet 8.

238) A. M. Belley R, 2ème série, numéro 7. Il est nommé professeur de 4ème mais enseigne dans la classe de 1ère.

- 239) ARCH. D. Ain 2 E 3407, Registre de l'état civil de Belley, 1793, mariages, feuillet 39.
- 240) ARCH. N. F 17 9558. Beauregard signe une pétition datée du 19 floréal an III (8 mai 1795) où les élèves demandent à la Convention nationale quelles indemnités, ils toucheront pour leur voyage et quelles fonctions ils occuperont dans l'Instruction publique. C'est le seul témoignage de sa présence à l'Ecole Normale.
- 241) Launay, ouvr. cit., note 58. Ampère indique qu'il a établi d'excellentes relations avec Beauregard. Mais l'épouse de celui-ci a un comportement des plus indiscrets.
- 242) Dumas ouvr. cit., p. 51.
- 243) ARCH. N. F 17 7409.
- 244) ARCH. N. F 17 21.756. Dossier de retraite de Rochas.
- 245) Date donnée par son dossier de retraite.
- 246) ARCH. N. M 592.
- 247) ARCH. N. F 17 7409. Malheureusement, Villar ne donne pas de renseignements.
- 248) ARCH. N. F 17 21.756. Dossier de retraite de Tardy.
- 249) ARCH. D. Saône-et-Loire 5E 136/2, Registre paroissial de Cuisery, 1755.
- 250) ARCH. N. F 17 1698.
- 251) ARCH. N. F 17 7409.
- 252) ARCH. N. F 17 7440 et ARCH. N. F 17 21.756. Tardy est nommé en 1814, censeur au Collège royal de Dijon et aussi aumônier. Il exerce ses fonctions durant 3 mois. Il fait fonction de proviseur pendant un mois. Le 27 septembre 1815, il est nommé proviseur au Lycée de Bourges, mais le 12 octobre, il est envoyé au Lycée d'Angers comme proviseur où il reste en fonctions jusqu'au 10 avril 1819, date à laquelle il obtient sa retraite. Il meurt le 2 août 1832.
- 253) ARCH. N. F 17 21.756. Dossier de retraite de Tabard.

- 254) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin 1746, acte 216. Fils de Guillaume Tabard, boulanger et de Jeanne Pitiot, rue du Bas d'Argent.
- 255) ARCH. D. Rhône 1G 76. Il est clerc.
- 256) Almanach de Lyon de 1767.
- 257) Maynard (L.), Dictionnaire des Lyonnaises, les hommes, le sol, les rues. Histoire et légendes. Lyon, 1932, 4 vol. in-8°.
- 258) ARCH. N. F 17 1399.
- 259) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XII.
- 260) Ville de Lyon. Conseil Municipal. Procès-verbaux des séances publiés par la Municipalité, d'après les manuscrits originaux (1800-1870), tome 1 (an IX-an XIV), Lyon, Imprimerie nouvelle lyonnaise, 1913, in-8°, 744 p.
- 261) ARCH. N. F 17 21.873. Dossier de retraite de Vittard.
- 262) Almanach de Lyon 1781.
- 263) ARCH. A. Lyon, Démission des ecclésiastiques : Jean-Baptiste Vittard, 4 frimaire an II (24 novembre 1793).
- 264) ARCH. N. F 17 7981.
- 265) En 1805, on le propose comme censeur au Lycée de Lyon. Mais il est maintenu dans son poste jusqu'en 1807. Il est nommé proviseur au Lycée de Clermont. En 1811, il est mis à la retraite. Il meurt le 10 août 1834.
- 266) ARCH. N. F 17 20.116. Dossier de retraite de Besson.
- 267) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Sainte-Croix 1749. Baptême le 16 mai de Michel Besson, fils de Charles Besson, charpentier à Lyon et de Geneviève Lacour.
- 268) ARCH. D. Rhône 1 G 75.
- 269) Almanach de Lyon 1777.
- 270) ARCH. A. Lyon, Démission des ecclésiastiques : Michel Besson, 84, place Neuve 28 prairial an II (16 juin 1794). Il reçoit

un dédommagement à la suite de la perte d'une prébende (ARCH. D. Rhône 1 L 1131).

271) ARCH. N. F 17 7409.

272) Baunard, ouvr. cit., p. 66. Prosper Tournefort est né en 1761. Fesch le choisit comme chanoine en janvier 1803. Il a quelques difficultés avec le cardinal, sans doute à cause de ses opinions royalistes. Il devient vicaire général à Metz, mais il est emprisonné en 1810. Libéré, il est nommé curé à Saint-Jacques de Compiègne en 1813. Il devient évêque de Limoges en 1824. Il meurt en 1844.

273) ARCH. N.F 17 7409. Il enseigne dans une école secondaire à Lyon, mais nous n'avons aucune indication sur le nom de cette école.

274) Bulletin de Lyon du 25 vendémiaire an XIII (17 octobre 1804). Il fait la nécrologie du cardinal Borgia.

275) ARCH. N. F 17 20.978. Dossier de retraite d'Idt.

276) ARCH. M. Lyon. Registre de Saint-Nizier, naissances, acte 1171. Baptême de Jean-Baptiste Idt, fils de Pierre Idt, négociant à Lyon et de Michelle Chilliet.

277) Servan de Sugny (E.), Jean-Baptiste Idt, in Revue du Lyonnais, 1855, nouvelle série, tome X, p. 492-495.

Idt termine ses études au Séminaire Saint-Irénée pour se destiner à la prêtrise. Beaucoup de jeunes Lyonnais faisaient leur philosophie dans cet établissement sans envisager une carrière ecclésiastique.

278) ARCH. N. F 17 20.978. Il se destine à l'Oratoire.

279) ARCH. N. F 17 7840. Le recteur D'Regel dénonce les appuis d'Idt qui lui ont permis d'avoir été nommé et d'avoir eu des promotions, malgré sa médiocrité.

280) Nous n'avons pas trouvé trace de cet ouvrage.

281) A sa voix, les peuples s'embrassent

Le commerce ouvre ses canaux ;

les vertus et les arts effacent  
jusqu'au souvenir de nos maux.

Signé : J. B. Idt, maître de langue latine.

282) -ARCH. N. F 17 21.159. Dossier de retraite de Le Priol.

-La Clanche Normant, Notice biographique du chanoine Constantin Le Priol. Hennebont, 1913.

-l'abbé Le Priol, in L'Hermine, revue littéraire et artistique de Bretagne, numéro du 20 juillet 1895.

-Une gloire méconnue : l'abbé Constantin Julien Le Priol, in La Liberté du Morbihan, 26 novembre 1970.

283) Jean-Ambroise Baston de la Riboisière 1759-1812. Général de brigade le 5 août 1803 et général de division le 3 janvier 1807.

284) ARCH. N. F 17 7409.

285) ARCH. N. F 17 7428 et ARCH. N. F 17 8034.

286) Ampère l'aurait apprécié pour ses connaissances mathématiques. Il succède à Apert comme proviseur au Lycée de Pontivy en 1808. De 1810 à 1816, il est proviseur au Lycée de Rouen. Il est nommé recteur de l'Académie de Rouen. Il est mis à la retraite en 1822. Il meurt le 7 décembre 1842 à Hennebont.

287) -ARCH. N. F 17 20.562. Dossier de retraite de Dellard.

-Duhaut (H.), Le Lycée de Versailles. Versailles, Aubert, 1908, in-8°, 127 p.

288) Compère et Julia ouvr. cit., p. 46.

289) ARCH. N. F 17 20.562.

290) ARCH. N. F 17 1344/29.

291) Dellard (A. J.), Observations sur les Ecoles centrales. Paris, C. Pougens, in-8°, 106 p.

292) ARCH. N. F 17 7409. Dellard est indiqué comme professeur à l'Ecole centrale de l'Oise alors que c'est celle de Seine-et-Oise.

293) Il n'obtient pas immédiatement une nomination de professeur. Il sera chargé jusqu'en 1806 du laboratoire de physique et de chimie à l'Ecole centrale de Versailles. Ensuite il est nommé

professeur de mathématiques au Lycée de Versailles où il reste jusqu'en décembre 1809. Contre son gré, il est nommé professeur de physique et de chimie au Lycée de Gand et ne pourra jamais revenir au Lycée de Versailles. Il part en retraite en 1814 et se retire à Cahors. Il doit faire sa soumission à l'évêque de Cahors vers 1820. Il meurt en 1834.

Il écrit plusieurs ouvrages. Dellard (abbé A. J.), Mémoire sur l'inamovibilité des fonctions pastorales vengée, l'épiscopat jugé par les lois organiques qui l'ont supprimé ; vues générales sur les rapports toujours utiles à maintenir entre l'Eglise et l'Etat sous la charte de 1830, Toulouse, J. M. Corne, 1831, in-8°, 135 p.

-Dellard (abbé A. J.), Un prêtre de campagne, ci-devant pasteur succursaliste, aux habitants de son département. Toulouse, J. M. Corne, 1831, in-8°, 60 p.

294) ARCH. N. F 17 21.343. Dossier de retraite de Mollet.

295) ARCH. C. Aix-en-Provence, Registre paroissial de Sainte-Magdeleine, GG 63, feuillet 45.

296) Compère et Julia ouvr. cit., p. 46. Le Collège Bourbon est tenu par les Doctrinaires.

297) Compère et Julia ouvr. cit., p. 46. Le Collège de Sainte-Marthe est tenu par les Oratoriens.

298) ARCH. N. MM 592.

299) ARCH. D. Rhône 1G 76.

300) B. M. Lyon, Fonds Coste 114.483. En 1792, il envisage de publier Cours élémentaire d'astronomie physique, par J. M., professeur de physique expérimentale au Collège de la Trinité. Il se propose de donner au public un petit traité clair. Les événements empêchent la publication de son ouvrage.

301) Bonnel, ouvr. cit., p. 46.

302) -Nolhac (J. B. M.), Souvenirs de 3 années de Révolution à Lyon. Lyon, Périsse, 1844, in-8°, 344 p. L'auteur raconte que Mollet arrêté fut libéré sur l'ordre de Fouché qui le protégea.

-Lenôtre (G.), Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers, Paris, Perrin 1900-1924, 5 vol. in-8°. Dans le 3ème volume, l'auteur reprend l'histoire racontée par Nolhac et en rajoute. Fouché fait délivrer le père Mollet. Tous les deux regrettent le Collège de Juilly. Or, Mollet n'a jamais été prêtre, simplement confrère et n'a jamais été à Juilly. Il y a souvent confusion entre père et confrère pour les Oratoriens.

-Buisson (H.), Fouché duc d'Otrante. Paris, éditions du Panorama, 1968, in-8°, 656 p. Il reprend les erreurs de Lenôtre.

M. Garden, dans sa thèse parle aussi du père Mollet.

Cette confusion s'explique peut-être du fait que Joseph Mollet ait reçu en l'an III, une pension, en tant qu'ancien professeur au Grand Collège (ARCH. D. Rhône 2 L 150). Cependant, il est indiqué " professeur laïc ".

303) Journal de Commune-Affranchie et des départements de Rhône et Loire, 4 nivôse an II (24 décembre 1793), numéro 33. Supplément au journal et Petites affiches. Par un décret du 26 frimaire an II (16 décembre 1793), Mollet est nommé membre de la Commission pour l'exploitation des salpêtres. Il est dit que " la célérité de leurs opérations sera la mesure de leur patriotisme, de leur amour pour la république. "

304) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Nord, an VIII, mariages, acte 178. Mariage de Joseph Mollet et d'Henriette Bulaton.

305) Dumas, ouvr. cit., p. 51.

306) Launay, ouvr. cit., note 57.

307) ARCH. N. F 17 20.371. Dossier de retraite de Chachuat.

308) ARCH. D. Saône-et-Loire B 1463/2. Cluny, Paroisse Saint-Mayeul. Jean-Baptiste fils de sieur Jean-Baptiste Chachuat, avocat en parlement et de Reine Goyet né et baptisé le 11 février 1770.

309) ARCH. N. F 1 C III Saône-et-Loire 1.

310) Launay, ouvr. cit., note 58.



311) -ARCH. N. F 17 20.508. Dossier d'Ampère.

-Franceschini (A.) et Franceschini (E.), Ampère, in Dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat, p. 713 à 720. Les auteurs font naître Ampère à Poleymieux.

-Visan (Tancrede de), La vie passionnée de André-Marie Ampère. Lyon-Paris, Archat, s. d., in-8°, 93 p.

-Desvernay (F.), André-Marie Ampère est né à Lyon. Généalogie des familles Ampère, Sarcey et Carron. Lyon, Rey, 1915, in-8°, 15 p.

-Buché (J.), L'Ecole mystique de Lyon (1776-1847). Paris, Alcan, 1935, in-8°, 306 p.

-Mallez (L.) A. M. Ampère professeur à Bourg, membre de la Société d'Emulation de l'Ain, d'après des documents inédits avec un résumé de sa vie. Lyon, Camus, 1936, in-8°, 103 p.

-Launay (L. de), Le grand Ampère, d'après des documents inédits. Paris, Perrin, 1925, in-16, 276 p.

-Valson, ouvr. cit., p. 127.

-Havelange, Huguet et Lebedeff, ouvr. cit., p. 119.

312) ARCH. M. Lyon, Registre de la paroisse Saint-Nizier, 1775, baptêmes, feuillet 16

313) Portallier et Vindry, ouvr. cit., p. 52. Ampère Jean-Jacques, juge de paix, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 22 novembre 1793 et guillotiné le même jour.

314) En particulier son ouvrage Considérations sur la théorie mathématique du jeu, publié en 1802.

315) Launay et Cheuvreux, note 58.

316) -ARCH. N. F 17 20.508. Dossier de retraite de Daburon.

-Havelange, Huguet et Lebedeff, ouvr. cit. p. 119. Ces auteurs font des erreurs importantes. Le Lycée de Lyon se transforme en Collège en 1803. Toujours la même année, Daburon se retrouve professeur d'Ampère. Enfin, il est dit qu'il enseigne les

mathématiques et s'occupe de la bibliothèque. On se serait attendu à plus de sérieux pour un ouvrage publié par le C. N. R. S.

317) ARCH. N. MM 615.

318) ARCH. N. MM 592.

319) Picheloup (R.), Les ecclésiastiques français émigrés ou déportés dans l'état pontifical 1792-1800. Toulouse, Association des publications de l'université de Toulouse-Le Mirail, 1972, 302 p. Daburon se réfugie à Pérouse.

320) Launay, ouvr. cit., note 58.

321) ARCH. A. Lyon E F 3.

322) ARCH. N. F 17 7839.

323) ARCH. N. F 17 7409.

324) -Pas de dossier de retraite.

-Arquillière (M.), Esquisse biographique du Comte Sébastien de Guidi, introducteur de l'homéopathie en France. Nantes, Gailmard, 1847, in-8°, 14 p.

-Guiart (J), ouvr. cit., p. 121.

-Vingtrinier (A), Nécrologie du comte Sébastien de Guidi, in Revue du Lyonnais, nouvelle série, 1862, tome 26, p. 492.

-Forest (J.), Biographie du docteur comte des Guidi, in Revue du Lyonnais, nouvelle série, 1863, tome 27, p. 304 à 322.

325) ARCH. N. F 17 1344/8 et Almanach national.

326) ARCH. N. F 17 1019.

327) Guidi (Sébastien de), Cours complet de mathématique et de physique, traduit de l'italien par P. Aubert. Lyon, Bruyset, 1803, in-8°, 191 p.

328) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XII.

329) ARCH. N. F 17 7839.

330) Nom donné par le Bulletin de Lyon du 27 messidor an XI (16 juillet 1803).

331) ARCH. N. F 1C III Rhône 7.

332) ARCH. D. Rhône I RP 105. Mathieu Michaud est versé dans la réserve, an X. Il y a un autre Mathieu Michaud, né le 8 juin 1750, veuf, qui se remarie à Lyon, le 20 thermidor an VIII (8 août 1800).

333) ARCH. N. F 17 7839. Monin intervient sans cesse dans la vie du Lycée.

334) ARCH. N. F 1C III Rhône 7. Il est présent en décembre 1805.

335) ARCH. N. F 17 20.479. Dossier de retraite de Coulaz.

336) ARCH. D. Ain 2E 5703, Registre paroissial de Boz, 1760.

337) ARCH. D. 1G 76. On trouve son nom sur les registres de Saint-Pierre le Vieux, en 1789.

338) Camelin ouvr. cit., note 193.

339) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Nord, an XII, mariages, acte 213. Il se marie le 30 messidor an XII (19 juillet 1804).

340) Pas de dossier de retraite de Quinon. Il est né à Toussieu en 1761. ARCH. D. Isère, 5E 511/1/24. Il manque certaines pages des registres. Nous supposons donc qu'il est né en 1761, d'après les indications données par les archives diocésaines. Son père Pierre Quinon, journalier, travaillait chez le châtelain de Toussieu.

341) Almanach de Lyon an XI.

342) ARCH. D. 1G 76.

343) Durieux, ouvr. cit., p. 66.

344) ARCH. N. D.XIX, 21.

345) Cattin, ouvr. cit., p 66.

346) Picheloup, ouvr. cit., note 319. Quinon venant de Lyon de mars 1793 à la fin 1794.

347) Il n'a pas d'affectation en 1802 lors de la réorganisation diocésaine.

348) ARCH. D. Rhône V 277-278. Le préfet du Rhône le 22 vendémiaire an XIII (14 octobre 1804) écrit aux vicaires généraux

de Lyon pour procéder à la liquidation des pensions de plusieurs prêtres. On trouve Quinon dans la liste.

349) ARCH. N. F 17 20.500. Dossier de retraite de Crochet.

350) ARCH. A. Paris. Il n'y a pas le registre des ordinations

351) Delarc, ouvr. cit., note 168.

352) -Principes simplifiés de la langue française, mis à la portée de la jeunesse, par le C. Crochet, maître de pension à Chantilly. Paris, Lafont, an VIII, in-12, 84 p.

-Principes simplifiés de la langue latine, mis à la portée de la jeunesse, par le C. Crochet. Paris, Lafont, an VIII, in-12, 99 p.

353) ARCH. N. AFIV 1911 d2 pièce 230.

354) ARCH. N. F 17 20.500. Crochet est recommandé à Bérenger par Noël. L'inspecteur général enverra une autre lettre à Apert faisant fonction de proviseur.

355) Havelange, Huguet et Lebedeff, ouvr. cit., note 6. François Joseph Michel Noël 1756-1841. Il a été élève au Collège Louis-le Grand, où il a été condisciple de Robespierre et enseigne dans divers collèges. Nous pensons donc que Crochet a été son élève.

356) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Midi, an XIII, mariages, acte 19. On donne son acte de naissance.

357) ARCH. N. AFIV 1897, d 3, pièce 80. Nous interprétons. En effet, un certain Queruel demande la régularisation de sa situation. Il divorce pour obtenir satisfaction. Mais, après son échec, il se remarie avec la même femme.

358) ARCH. D. Ain. Registre paroissial d'Hotonne, 1743. 18 janvier 1743 : naissance de Jean-François fils de Joseph Métral, marchand, et Marie Berne.

359) Rebord (M.) et Gavard (A), Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours. Boury, Dureuil, 1920, 2 vol. in-8°.

360) ARCH. N. D XIX, 21.

361) Cattin, ouvr. cit., p. 66.

- 362) ARCH. D. Ain Q 465.
- 363) ARCH. D. Rhône V 277-278.
- 364) ARCH. A. Lyon. Tableau Courbon.
- 365) ARCH. D. Rhône IG 74.
- 366) ARCH. A. Lyon. Tableau Courbon.
- 367) ARCH. N. F 17 7839.
- 368) ARCH. A. Lyon EF3.
- 369) Audin (M.) et Vial (E.), Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France. Lyonnais. Paris, Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 1918, 2 vol. in-4°, 521 p. et 370 p.
- 370) Dumas, ouvr. cit., p. 51.
- 371) ARCH. N. F 17 1020.
- 372) ARCH. N. F 17 7839. Dans une lettre à Bérenger, Villar lui demande de saluer son ami Cogel.
- 373) Philibert Duhesme 1766-1815. Il fait toutes les campagnes de la Révolution. Il commande la 19ème division militaire de Lyon du 19 septembre 1801 au 20 septembre 1805.
- 374) S. H. A. T. 2 YB 716, 20ème régiment de cavalerie. 3ème volume an X-an XI : registre des services. Malheureusement, il n'y a guère d'indications. Cependant, ce serait l'amitié de Bonaparte qui lui aurait permis d'être nommé directement capitaine. Auparavant, il n'avait aucun état de services. L'acte de naissance est indiqué par le registre. Nous ne l'avons pas trouvé dans l'état civil de Lyon.
- 375) -Indicateur de Lyon 1810. François-Marie Mayet, professeur d'écriture, 101, rue des Trois-Carreaux.
- ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Nord, an VI, mariages. Il se marie le 22 thermidor an VI (9 juillet 1798). François Marie Mayet est né le 12 mai 1759 à Lyon. Il nous semble qu'auparavant il était prêtre.
- 376) -Indicateur de Lyon 1810. Antoine Bauer, dit Tony, professeur de musique et marchand de modes, rue Puits-Gaillot.

-ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil Lyon, an IX, Midi, mariages, acte 96. Il se marie le 19 nivôse an IX (9 janvier 1800). Il est indiqué qu'il est né à Sélestat et qu'il est fils de Jean-Laurent Bauer, artiste musicien.

377) ARCH. D. 4 M 388.

378) François Gabriel de Savaron 1752-1840.

379) ARCH. N. F 17 1672. Nous pensons que c'est Clément François Sébastien né à Lyon le 16 avril 1764.

380) -Hodieu, ouvr. cit., p. 53.

-Croze, Colly, Carle, Laccasagne. Histoire de l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon. Lyon, Audin, 1937, in-8, 232 p. Ces auteurs indiquent qu'il a écrit un manuel préservatif et curatif de la peste, suivi d'un précis sur la fièvre jaune.

381) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XII.

382) ARCH. M. Lyon R, Lycée Ampère.

383) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XI.

384) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Nord, an X, mariages, acte 174.

385) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XII.

386) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1808, décès, acte 1645. Pierre-Jourdan est indiqué comme tailleur au lycée. A notre avis, il est donc aide-tailleur et remplace Perrotin.

387) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1808, décès, acte 1557.

388) ARCH. A. Lyon EF3.

389) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de La Guillotière, an III, acte 8.

390) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, an V, Nord, mariages, acte 50.

391) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1808, décès, acte 1268.

392) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XII.

393) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1811, décès, acte 1244. On nous indique son lieu d'origine et son âge.